

Rapport financier et
Etats financiers condensés
non audités du 1^{er} trimestre
clos le 31 mars 2012

vivendi

VIVENDI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 7 088 611 722,50 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

CHIFFRES CLES CONSOLIDES	4
I- RAPPORT FINANCIER POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2012	6
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	6
1.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DU 1 ^{ER} TRIMESTRE 2012	6
1.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2012	7
2 ANALYSE DES RESULTATS	8
2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET COMPTE DE RESULTAT AJUSTE	8
2.2 ANALYSE DES RESULTATS	9
2.3 PERSPECTIVES 2012	11
3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS	12
4 ANALYSE DES PERFORMANCES DES METIERS	13
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER	13
4.2 COMMENTAIRES SUR LES PERFORMANCES OPERATIONNELLES DES METIERS	13
5 TRESORERIE ET CAPITAUX	17
5.1 SYNTHESE DE L'EXPOSITION DE VIVENDI AUX RISQUES DE CREDIT ET DE LIQUIDITE	17
5.2 EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	18
5.3 ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	19
5.4 EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	20
5.5 NOTATION DE LA DETTE FINANCIERE	22
5.6 LIGNES DE CREDIT BANCAIRE DISPONIBLES AU 10 MAI 2012	22
6 DECLARATIONS PROSPECTIVES	22
II- ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER : DONNEES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES NON AUDITEES	23
1 CHANGEMENT DE PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	23
2 RESULTAT NET AJUSTE	24
3 RECONCILIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE D'ACTIVISION BLIZZARD	25
4 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER – DONNEES TRIMESTRIELLES 2012 ET 2011	27
III- ETATS FINANCIERS CONDENSES DU PREMIER TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2012	29
COMPTE DE RESULTAT CONDENSE	29
TABLEAU DU RESULTAT GLOBAL CONDENSE	30
BILAN CONDENSE	31
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES	32
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES	33
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES	36
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	36
NOTE 2 INFORMATION SECTORIELLE	37
NOTE 3 RESULTAT OPERATIONNEL	39
NOTE 4 COUT DU FINANCEMENT	39
NOTE 5 IMPOT	39
NOTE 6 RESULTAT PAR ACTION	39
NOTE 7 ENGAGEMENTS	40
NOTE 8 LITIGES	40
NOTE 9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	42

Chiffres clés consolidés

	Trimestres clos le 31 mars (non audités)		Exercices clos le 31 décembre			
	2012	2011	2011	2010	2009	2008
Données consolidées						
Chiffre d'affaires	7 119	7 184	28 813	28 878	27 132	25 392
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (a)	1 621	1 705	5 860	5 726	5 390	4 953
Résultat net, part du groupe	697	1 734	2 681	2 198	830	2 603
Résultat net ajusté (ANI) (a)	823	950	2 952	2 698	2 585	2 735
Endettement financier net (a) (b)	12 455	4 399	12 027	8 073	9 566	8 349
Capitaux propres (c)	22 541	29 798	22 070	28 173	25 988	26 626
Dont Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA (c)	19 872	25 496	19 447	24 058	22 017	22 515
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels, nets (CFFO avant capex, net)	1 730	1 729	8 034	8 569	7 799	7 056
Investissements industriels, nets (capex, net) (d)	(2 102)	(872)	(3 340)	(3 357)	(2 562)	(2 001)
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (a)	(372)	857	4 694	5 212	5 237	5 055
Investissements financiers	(94)	(240)	(636)	(1 397)	(3 050)	(3 947)
Désinvestissements financiers	19	4 267	4 701	1 982	97	352
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	na* (e)	na*	1 731	1 721	1 639 (f)	1 515
Données par action						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (g)	1 286,7	1 277,7	1 281,4	1 273,8	1 244,7	1 208,6
Résultat net ajusté par action (g)	0,64	0,74	2,30	2,12	2,08	2,26
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle) (g)	1 285,9	1 277,2	1 287,4	1 278,7	1 270,3	1 211,6
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action (g)	15,45	19,96	15,11	18,81	17,33	18,58
Dividende versé au titre de l'exercice précédent par action	na* (e)	na*	1,40	1,40	1,40	1,30

na* non applicable.

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

- Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), l'endettement financier net et les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier ou à défaut dans son annexe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute autre mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- Au 31 décembre 2009, Vivendi a modifié sa définition de l'endettement financier net, qui prend désormais en compte certains actifs financiers de gestion de trésorerie dont les caractéristiques (particulièrement la maturité, de 12 mois au maximum) ne répondent pas strictement à celles des équivalents de trésorerie, tels que définis par la recommandation de l'AMF et la norme IAS 7. Compte tenu de l'absence de ce type de placement au cours des exercices antérieurs à 2009, l'application rétroactive de ce changement de présentation n'aurait pas eu d'incidence sur l'endettement financier net des exercices considérés et l'information présentée au titre de l'exercice 2008 est donc homogène.
- Vivendi a appliqué par anticipation, à compter du 1^{er} janvier 2009, les normes révisées IFRS 3 (regroupements d'entreprises) et IAS 27 (états financiers consolidés et individuels). En conséquence de quoi, certains reclassements ont été effectués dans les capitaux propres consolidés de l'exercice 2008, afin de les aligner sur la présentation des capitaux propres consolidés de l'exercice 2009, conformément à la norme IAS 27 révisée.
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le dividende au titre de l'exercice 2011 s'élève à 1 euro par action, représentant une distribution globale d'environ 1,25 milliard d'euros payée en numéraire à compter du 9 mai 2012.

- f. Le dividende distribué au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 1 639 millions d'euros, payé en actions pour 904 millions d'euros (sans incidence sur la trésorerie) et en numéraire pour 735 millions d'euros.
- g. Le nombre d'actions, le résultat net ajusté par action et les capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action ont été retraités sur l'ensemble des périodes présentées afin de refléter l'effet dilutif, non significatif, de l'attribution, le 9 mai 2012, d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire, conformément à la norme IAS 33 (résultat par action). Se reporter à la note 18 de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2011 – page 224 du Document de référence 2011.

I- Rapport financier pour le premier trimestre 2012

Notes préliminaires :

Le 10 mai 2012, le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier trimestre clos le 31 mars 2012 ont été arrêtés par le Directoire.

Le rapport financier pour le premier trimestre 2012 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tel qu'il figure dans le Rapport annuel - Document de référence 2011 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19 mars 2012 (« Document de référence 2011 », pages 130 et suivantes).

1 Événements significatifs

1.1 Événements significatifs intervenus au cours du 1^{er} trimestre 2012

1.1.1 Nouveaux financements

Une présentation détaillée des nouveaux financements mis en place et l'échéancier des emprunts obligataires et bancaires figurent dans la section 5.4 du présent rapport financier.

1.1.2 Acquisitions de fréquences 4G par SFR

En janvier 2012, à l'issue des appels à candidatures mis en œuvre en 2011 pour l'attribution des licences mobiles 4G (Internet à très haut débit - LTE) et conformément à l'annonce de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (Arcep) en décembre 2011, SFR a acquis deux blocs de fréquences de 5 Mhz duplex dans la bande 800 Mhz pour un montant de 1 065 millions d'euros.

1.1.3 Autres événements de la période

Accord de licence du jeu *World of Warcraft* en Chine

Le 20 mars 2012, Blizzard Entertainment, filiale d'Activision Blizzard, a annoncé le renouvellement de l'accord de licence du jeu *World of Warcraft* en Chine continentale avec NetEase, pour une période de 3 ans à l'issue du contrat actuel.

Distributions aux actionnaires de Vivendi SA et de ses filiales

Dividende versé par Vivendi SA au titre de l'exercice 2011

Lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 19 avril 2012, les actionnaires de Vivendi ont approuvé les propositions du Directoire de Vivendi relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2011. En conséquence, le dividende a été fixé à 1 euro par action, représentant une distribution globale d'environ 1,25 milliard d'euros payée en numéraire le 9 mai 2012, après détachement du coupon le 4 mai 2012.

Attribution gratuite d'actions aux actionnaires de Vivendi SA

Dans sa réunion du 29 février 2012, après avoir entendu le conseil de surveillance, le Directoire de Vivendi a décidé l'attribution à partir du 9 mai 2012, à chaque actionnaire, d'une action gratuite pour 30 actions détenues. Cette opération a donné lieu à la création le 9 mai 2012, par prélèvement de 229 millions d'euros sur les primes d'émission, de 41,6 millions d'actions nouvelles de valeur nominale 5,5 euros chacune, portant jouissance au 1^{er} janvier 2012.

Dividendes distribués par les filiales

Le 9 février 2012, Activision Blizzard a annoncé que son conseil d'administration avait décidé de proposer aux actionnaires de mettre en paiement un dividende de 0,18 dollar par action, soit environ 123 millions de dollars pour Vivendi versés en numéraire à compter du 16 mai 2012.

Lors de l'Assemblée générale mixte qui s'est tenue le 24 avril 2012, les actionnaires du groupe Maroc Telecom ont approuvé les propositions du conseil de surveillance relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2011. En conséquence, le dividende a été fixé à 9,26 dirhams par action, représentant environ 4,3 milliards de dirhams pour Vivendi versés en numéraire le 31 mai 2012.

Evolution du taux de détention de Vivendi dans Activision Blizzard

Le 2 février 2012, le conseil d'administration d'Activision Blizzard a autorisé la société à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat de ses propres actions d'un montant maximal d'un milliard de dollars à compter du 1^{er} avril 2012. Ce programme se terminera au plus tôt le 31 mars 2013 ou lorsque le conseil d'administration décidera de l'arrêter.

Par ailleurs, au cours du premier trimestre 2012, Activision Blizzard a procédé au rachat de ses propres actions pour un montant de 199 millions d'euros (261 millions de dollars) au titre du précédent programme de rachat d'actions d'un montant maximal de 1,5 milliard de dollars autorisé par le conseil d'administration d'Activision Blizzard du 3 février 2011. Au 31 mars 2012, la participation de Vivendi dans Activision Blizzard s'élevait à environ 61 % non dilué (contre environ 60 % au 31 décembre 2011).

1.1.4 Opérations en cours au 10 mai 2012

Au 10 mai 2012, le groupe est engagé dans des acquisitions de sociétés dont la réalisation est soumise à l'examen d'autorités réglementaires compétentes :

- **Projet d'acquisition par Vivendi et Universal Music Group (UMG) d'EMI Recorded Music** : La Commission européenne a annoncé le 23 mars 2012 que l'opération fait l'objet d'une enquête approfondie (Phase II).
- **Projet d'acquisition par Groupe Canal+ des chaînes du Groupe Bolloré** : Courant février 2012, Groupe Canal+ a exercé l'option lui permettant d'acquérir en une fois 100 % de l'activité de télévision du Groupe Bolloré, rémunéré en actions par l'émission de 22,4 millions de titres Vivendi. Par ailleurs, le Groupe Bolloré s'est engagé à conserver les titres Vivendi reçus au titre de la réalisation de l'opération pour une durée de 6 mois minimum après la réalisation de l'opération. L'opération est actuellement soumise au feu vert des autorités compétentes, parmi lesquelles l'Autorité de concurrence qui a annoncé l'ouverture d'une phase d'examen approfondi du dossier (Phase II) le 17 avril et dispose d'un délai de 65 jours ouvrés pour se prononcer sur l'opération.
- **Projet de partenariat stratégique entre les groupes Canal+, ITI et TVN en Pologne.**

Une description détaillée de ces opérations figure dans la note 2.5 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice 2011, pages 197 et 198 du Document de référence 2011.

1.2 Evénements significatifs intervenus depuis le 31 mars 2012

Les principaux événements intervenus depuis le 31 mars 2012 sont les suivants :

- Nouveaux financements : se reporter à la section 5.4 du présent rapport financier pour une description détaillée de ces opérations.
- Acquisition par Groupe Canal+ d'une participation minoritaire dans Orange Cinéma Séries : le 12 avril 2012, Multithématiques et Orange Cinéma Séries ont finalisé leurs accords et se sont associées dans une entité commune, Orange Cinéma Séries, dans laquelle Multithématiques a pris une participation de 33 % et à laquelle Orange Cinéma Séries a apporté son fonds de commerce d'édition et d'exploitation des chaînes thématiques payantes dans le domaine du cinéma. Canal+ Distribution assure la distribution sur CanalSat des chaînes du bouquet Orange Cinéma Séries, à compter du 5 avril 2012.

2 Analyse des résultats

2.1 Compte de résultat consolidé et compte de résultat ajusté

	COMPTÉ DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		COMPTÉ DE RÉSULTAT AJUSTÉ		
	Trimestres clos le 31 mars		Trimestres clos le 31 mars		
	2012	2011	2012	2011	
Chiffre d'affaires	7 119	7 184	7 119	7 184	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(3 425)	(3 461)	(3 425)	(3 461)	Coût des ventes
Marge brute	3 694	3 723	3 694	3 723	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(2 045)	(1 973)	(2 045)	(1 973)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(28)	(45)	(28)	(45)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(111)	(123)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-			
Autres produits	5	1 289			
Autres charges	(22)	(449)			
Résultat opérationnel (EBIT)	1 493	2 422	1 621	1 705	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(19)	(2)	(19)	(2)	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(139)	(101)	(139)	(101)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	2	71	2	71	Produits perçus des investissements financiers
Autres produits financiers	3	3			
Autres charges financières	(28)	(35)			
Résultat des activités avant impôt	1 312	2 358	1 465	1 673	Résultat des activités avant impôt ajusté
Impôt sur les résultats	(371)	(198)	(396)	(291)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités	941	2 160			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
Résultat net	941	2 160	1 069	1 382	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
Résultat net, part du groupe	697	1 734	823	950	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	244	426	246	432	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,54	1,36	0,64	0,74	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,54	1,35	0,64	0,74	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Données en millions d'euros, sauf données par action.

Nota :

- En 2011, au vu de la pratique des autres groupes français lorsqu'ils ont adopté en 2010 les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées (adoptées par anticipation par Vivendi en 2009), Vivendi a procédé à un changement de présentation de son compte de résultat consolidé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 : se reporter à l'annexe 1 du présent rapport financier pour une description détaillée de ce changement de présentation ainsi que pour la réconciliation avec les éléments publiés antérieurement.
- Conformément à la norme IAS 33, le résultat net, part du groupe par action et le résultat net ajusté par action (de base et dilués) des premiers trimestres 2012 et 2011 ont été retraités afin de refléter l'effet dilutif, non significatif, de l'attribution, le 9 mai 2012, d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire.

2.2 Analyse des résultats

Au premier trimestre 2012, le **résultat net ajusté** est un bénéfice de 823 millions d'euros (0,64 euros par action¹) comparé à un bénéfice de 950 millions d'euros en 2011 (0,74 euros par action¹). Cette diminution de 127 millions d'euros (-13,4 %) s'explique par les principaux éléments suivants :

- -84 millions d'euros proviennent de la diminution du résultat opérationnel ajusté, qui s'élève à 1 621 millions d'euros (contre 1 705 millions d'euros sur la même période en 2011). Cette évolution reflète principalement le recul d'Activision Blizzard (-107 millions d'euros), de Groupe Canal+ (-29 millions d'euros) et de SFR (-5 millions d'euros), partiellement compensé par les performances opérationnelles de GVT (+26 millions d'euros), d'Universal Music Group (+22 millions d'euros) et du groupe Maroc Telecom (+7 millions d'euros) ;
- -17 millions d'euros sont liés à l'évolution de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ;
- -69 millions d'euros sont liés au solde du dividende contractuel versé par GE à Vivendi en janvier 2011 dans le cadre de la finalisation de la cession par Vivendi de sa participation dans NBC Universal ;
- -38 millions d'euros sont liés à l'augmentation du coût du financement ;
- -105 millions d'euros sont liés à l'augmentation de la charge d'impôt sur les résultats, intégrant notamment les conséquences des modifications de la législation fiscale en France au second semestre 2011 : le plafonnement de l'imputation des déficits fiscaux reportés à hauteur de 60 % du bénéfice imposable (-44 millions d'euros) et l'évolution du régime du bénéfice mondial consolidé (-27 millions d'euros) ;
- +186 millions d'euros sont liés à la diminution de la part des intérêts minoritaires dans le résultat net ajusté, principalement du fait du rachat en juin 2011 de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR (128 millions d'euros).

Analyse des principales lignes du compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 7 119 millions d'euros, contre 7 184 millions d'euros sur le premier trimestre 2011 (-0,9 % et -1,5 % à taux de change constant). Pour une analyse du chiffre d'affaires par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels sont une charge nette de 28 millions d'euros, contre une charge nette de 45 millions d'euros sur le premier trimestre 2011, soit une diminution de 17 millions d'euros. Cette évolution est notamment liée à l'absence de charges de restructuration chez Activision Blizzard (contre des charges de 14 millions d'euros encourues sur la même période en 2011) ; les charges de restructuration encourues par UMG étant stables à 21 millions d'euros.

Le résultat opérationnel ajusté s'élève à 1 621 millions d'euros, contre 1 705 millions d'euros sur le premier trimestre 2011, soit une diminution de 84 millions d'euros (-4,9 % et -5,8 % à taux de change constant). Pour une analyse du résultat opérationnel ajusté par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises s'élèvent à 111 millions d'euros, contre 123 millions d'euros sur le premier trimestre 2011, soit une diminution de 12 millions d'euros (-9,8 %).

Les autres produits s'élèvent à 5 millions d'euros, contre 1 289 millions d'euros sur le premier trimestre 2011. Sur le premier trimestre 2011, ils comprenaient essentiellement l'incidence du règlement définitif le 14 janvier 2011 du différend relatif à la propriété des titres PTC en Pologne (1 255 millions d'euros).

Les autres charges s'élèvent à 22 millions d'euros, contre 449 millions d'euros sur le premier trimestre 2011. Sur le premier trimestre 2011, elles comprenaient principalement la moins-value réalisée en janvier 2011, lors de la cession de la participation résiduelle de 12,34 % de Vivendi dans NBC Universal (421 millions d'euros, dont 477 millions d'euros correspondant à une perte de change qui reflétait la dépréciation du dollar depuis le 1^{er} janvier 2004).

Le résultat opérationnel s'élève à 1 493 millions d'euros, contre 2 422 millions d'euros sur le premier trimestre 2011, soit une diminution de 929 millions d'euros (-38,4 %).

¹ Pour le calcul du résultat net ajusté par action, se reporter à l'annexe 2 du présent rapport financier.

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence est une charge de 19 millions d'euros, contre une charge de 2 millions d'euros au premier trimestre 2011.

Le coût du financement s'élève à 139 millions d'euros, contre 101 millions d'euros sur le premier trimestre 2011, soit une augmentation de 38 millions d'euros (+37,6 %), reflétant notamment l'incidence sur l'encours moyen de l'endettement financier net du rachat par Vivendi, courant juin 2011 pour un montant de 7,75 milliards d'euros, de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR.

Sur le premier trimestre 2012, les intérêts sur emprunts s'élèvent à 145 millions d'euros, contre 113 millions d'euros sur le premier trimestre 2011, soit une augmentation de 32 millions d'euros (+28,3 %). Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'encours moyen des emprunts à 16,0 milliards d'euros sur le premier trimestre 2012 (contre 10,8 milliards d'euros sur le premier trimestre 2011) partiellement compensée par la baisse du taux d'intérêt moyen de ces emprunts à 3,63 % sur le premier trimestre 2012 (contre 4,17 % sur le premier trimestre 2011).

De leur côté, les produits du placement des excédents de trésorerie s'élèvent à 6 millions d'euros sur le premier trimestre 2012, contre 12 millions d'euros sur le premier trimestre 2011, soit une diminution de 6 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la diminution de l'encours moyen des placements à 3,3 milliards d'euros sur le premier trimestre 2012 (contre 5,8 milliards d'euros sur le premier trimestre 2011) et par la baisse du taux d'intérêt moyen de ces placements à 0,83 % sur le premier trimestre 2012 (contre 0,87 % sur le premier trimestre 2011).

Les produits perçus des investissements financiers s'élèvent à 2 millions d'euros sur le premier trimestre 2012, contre 71 millions d'euros sur le premier trimestre 2011. Sur le premier trimestre 2011, ils correspondaient pour 70 millions d'euros au solde du dividende contractuel versé par GE à Vivendi le 25 janvier 2011 dans le cadre de la finalisation de la cession par Vivendi à GE de sa participation dans NBC Universal.

Les autres charges et produits financiers sont une charge nette de 25 millions d'euros, contre une charge nette de 32 millions d'euros sur le premier trimestre 2011.

Dans le résultat net ajusté, l'impôt est une charge nette de 396 millions d'euros sur le premier trimestre 2012, contre une charge nette de 291 millions d'euros sur le premier trimestre 2011, en augmentation de 105 millions d'euros. Cette évolution reflète principalement les conséquences sur l'économie d'impôt courant liée aux régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA des modifications de la législation fiscale en France au second semestre 2011 : le plafonnement de l'imputation des déficits fiscaux reportés à hauteur de 60 % du bénéfice imposable (-44 millions d'euros) et l'évolution du régime du bénéfice mondial consolidé (-27 millions d'euros). Au premier trimestre 2012, l'économie d'impôt courant liée aux régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA s'élève ainsi à 109 millions d'euros (contre 205 millions d'euros sur la même période en 2011) et le taux effectif de l'impôt dans le résultat net ajusté s'établit à 26,7 % (contre 17,4 % sur la même période en 2011).

Par ailleurs, **dans le résultat net, l'impôt** est une charge nette de 371 millions d'euros, contre une charge nette de 198 millions d'euros sur le premier trimestre 2011, en augmentation de 173 millions d'euros. Outre les éléments explicatifs de l'augmentation de 105 millions d'euros de la charge d'impôt dans le résultat net ajusté, cette évolution intègre la variation de l'économie d'impôt différé liée aux régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA, qui est une charge de -6 millions d'euros sur le premier trimestre 2012 (contre un produit de 56 millions d'euros sur le premier trimestre 2011).

La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires s'élève à 244 millions d'euros, contre 426 millions d'euros sur le premier trimestre 2011. Cette diminution de 182 millions d'euros s'explique principalement par l'impact du rachat de la participation de 44 % de Vodafone dans SFR (-120 millions d'euros).

La part du résultat net ajusté revenant aux intérêts minoritaires s'élève à 246 millions d'euros, contre 432 millions d'euros sur le premier trimestre 2011, soit une diminution de 186 millions d'euros qui reflète essentiellement l'impact du rachat de la participation de 44 % de Vodafone dans SFR (-128 millions d'euros).

Sur le premier trimestre 2012, le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 697 millions d'euros (0,54 euros par action), contre un bénéfice de 1 734 millions d'euros sur le premier trimestre 2011 (1,36 euro par action), soit une diminution de 1 037 millions d'euros (-59,8 %).

La réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté est présentée en annexe 2 du présent rapport financier. Sur le premier trimestre 2012, cette réconciliation comprend essentiellement les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-75 millions d'euros, après impôts et intérêts minoritaires). Sur le premier trimestre 2011, cette réconciliation comprenait notamment un produit net de 1 255 millions d'euros lié au règlement définitif le 14 janvier 2011 du différend relatif à la propriété des titres PTC en Pologne, partiellement compensé par la moins-value réalisée lors de la cession le 25 janvier 2011 de la participation résiduelle de 12,34 % de Vivendi dans NBC Universal (-421 millions d'euros, dont -477 millions d'euros de réserves de conversion reclassées en résultat, correspondant à une perte de change qui reflétait essentiellement la dépréciation du dollar depuis le 1^{er} janvier 2004), ainsi que les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-76 millions d'euros, après impôts et intérêts minoritaires) et la variation de l'actif d'impôt différé lié au régime du bénéfice mondial consolidé (+56 millions d'euros).

2.3 Perspectives 2012

Vivendi confirme les perspectives annuelles 2012 pour le groupe et chacun de ses métiers :

- Vivendi prévoit pour 2012 un résultat net ajusté supérieur à 2,5 milliards d'euros, avant prise en compte des opérations annoncées au second semestre 2011. Sur cette base, le groupe prévoit de distribuer un dividende en numéraire au titre de l'exercice 2012 représentant environ 45 % à 55 % du résultat net ajusté.
- En outre, Vivendi prévoit un endettement financier net inférieur à 14 milliards d'euros à fin 2012, dans l'hypothèse où les opérations annoncées au second semestre 2011 seraient finalisées avant fin 2012.
- Vivendi s'engage à maintenir la notation de sa dette financière à long terme à BBB stable (Standard and Poor's et Fitch's Ratings) / Baa2 stable (Moody's).
- En outre, il est précisé que la prévision de résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard est désormais supérieure à 750 millions d'euros (contre une prévision d'environ 750 millions d'euros publiée le 1^{er} mars 2012) et que GVT prévoit désormais d'atteindre le point mort de l'agrégat (EBITDA – Capex) pour les activités de télécommunications.

Les perspectives annuelles de chaque métier sont détaillées dans la section 6 du Rapport financier de l'exercice 2011, pages 164 et 165 du Document de référence 2011.

3 Analyse des flux de trésorerie opérationnels

Note préliminaire : Vivendi considère que les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent dans le tableau des flux de trésorerie de Vivendi, présenté dans les états financiers consolidés du groupe.

Sur le premier trimestre 2012, les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) générés par les métiers sont stables par rapport au premier trimestre 2011 et s'élèvent à 1 730 millions d'euros. La progression de l'EBITDA, net de la variation du besoin en fonds de roulement (+120 millions d'euros) est compensée par l'augmentation des investissements de contenus (-58 millions d'euros) et l'incidence en janvier 2011 du solde du dividende contractuel reçu dans le cadre de la finalisation de la cession par Vivendi de sa participation dans NBC Universal (-70 millions d'euros).

Sur le premier trimestre 2012, les investissements industriels, nets s'élèvent à 2 102 millions d'euros, contre 872 millions d'euros sur le premier trimestre 2011, en hausse de 1 230 millions d'euros, du fait en particulier de l'acquisition par SFR en janvier 2012 de fréquences mobiles 4G pour 1 065 millions d'euros. Hors cet impact, les investissements industriels, nets sont en augmentation de 165 millions d'euros (+18,9 %), reflétant la poursuite du déploiement du réseau de télécommunications et de la télévision payante de GVT (+108 millions d'euros), ainsi que les investissements de Groupe Maroc Telecom (+27 millions d'euros) et les autres investissements de SFR (+37 millions d'euros).

Après prise en compte des investissements industriels, nets, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) des métiers sont un décaissement net et s'élèvent à -372 millions d'euros, contre 857 millions d'euros générés sur le premier trimestre 2011, en baisse de 1 229 millions d'euros. Hors achat de fréquences mobiles, le CFFO généré par les métiers s'élève à 693 millions d'euros, contre 857 millions d'euros sur le premier trimestre 2011, en baisse de 164 millions d'euros, reflétant en particulier les investissements de croissance de GVT.

Sur le premier trimestre 2012, les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) sont un décaissement net et s'élèvent à -135 millions d'euros, contre 387 millions d'euros générés sur le premier trimestre 2011, en baisse de 522 millions d'euros, du fait du recul du CFFO (-1 229 millions d'euros) et de l'augmentation du coût du financement (-38 millions d'euros), partiellement compensés par l'évolution favorable des flux de trésorerie liés aux impôts (+733 millions d'euros). Cette évolution résulte notamment du remboursement au premier trimestre 2012 d'acomptes d'impôts payés en 2011 par des sociétés du groupe d'intégration fiscale de Vivendi SA (530 millions d'euros).

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars			
	2012	2011	variation en €	variation en %
Chiffre d'affaires	7 119	7 184	-65	-0,9%
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(4 839)	(4 842)	+3	+0,1%
EBITDA	2 280	2 342	-62	-2,6%
Dépenses de restructuration payées	(21)	(30)	+9	+30,0%
Investissements de contenus, nets	(96)	(38)	-58	x 2,5
Neutralisation de la variation des provisions incluses dans l'EBITDA	(21)	(21)	-	-
Autres éléments opérationnels	-	-	-	na*
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(412)	(594)	+182	+30,6%
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	1 730	1 659	+71	+4,3%
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	-	70	-70	-100,0%
<i>Dont solde du dividende contractuel versé par GE</i>	-	70	-70	-100,0%
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)	1 730	1 729	+1	+0,1%
Investissements industriels, nets (capex, net)	(2 102)	(872)	-1 230	x 2,4
<i>Dont SFR</i>	(1 588) (f)	(486)	-1 102	x 3,3
<i>Groupe Maroc Telecom</i>	(143)	(116)	-27	-23,3%
<i>GVT</i>	(294)	(176)	-108	-61,4%
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)	(372)	857	-1 229	na*
Intérêts nets payés	(139)	(101)	-38	-37,6%
Autres flux liés aux activités financières	-	(12)	+12	+100,0%
Décaissements liés aux activités financières	(139)	(113)	-26	-23,0%
Impôts nets (payés)/encaissés	376	(357)	+733	na*
Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)	(135)	387	-522	na*

na* : non applicable

- L'EBITDA, mesure à caractère non strictement comptable, est défini dans la section 4.2 du présent rapport financier.
- Présentés dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles telles que présentées dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les activités de financement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Les investissements industriels de SFR comprennent notamment l'achat de fréquences 4G pour 1 065 millions d'euros en janvier 2012.

4 Analyse des performances des métiers

4.1 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars			% de variation à taux de change constant
	2012	2011	% de variation	
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	894	1 061	-15,7%	-19,1%
Universal Music Group	961	881	+9,1%	+6,7%
SFR	2 927	3 056	-4,2%	-4,2%
Groupe Maroc Telecom	676	672	+0,6%	+0,2%
GVT	432	329	+31,3%	+35,0%
Groupe Canal+	1 232	1 192	+3,4%	+3,8%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(3)	(7)	na*	na*
Total Vivendi	7 119	7 184	-0,9%	-1,5%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	395	502	-21,3%	-24,6%
Universal Music Group	68	46	+47,8%	+43,8%
SFR	561	566	-0,9%	-0,9%
Groupe Maroc Telecom	273	266	+2,6%	+2,3%
GVT	116	90	+28,9%	+32,7%
Groupe Canal+	236	265	-10,9%	-11,1%
Holding & Corporate	(25)	(20)	-25,0%	-26,4%
Activités non stratégiques et autres	(3)	(10)	na*	na*
Total Vivendi	1 621	1 705	-4,9%	-5,8%

na* : non applicable.

4.2 Commentaires sur les performances opérationnelles des métiers

Notes préliminaires :

- La Direction évalue la performance des métiers et leur alloue des ressources nécessaires à leur développement en fonction de certains indicateurs de performances opérationnelles, dont notamment le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et l'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization), mesures à caractère non strictement comptable.
 - La différence entre le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat opérationnel (EBIT) est constituée par l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, les dépréciations des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises ainsi que les « autres produits » et « autres charges », tels que définis dans l'annexe 1 du présent rapport financier, inclus dans le résultat opérationnel.
 - Selon la définition de Vivendi, l'EBITDA correspond au résultat opérationnel ajusté (EBITA) tel que présenté dans le compte de résultat ajusté, avant les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts de restructuration, le résultat de cession d'actifs corporels et incorporels et les autres éléments opérationnels non récurrents (tels qu'ils sont présentés dans le compte de résultat consolidé par secteur opérationnel - se reporter à la note 2 de l'annexe aux états financiers condensés du premier trimestre 2012).

En outre, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer l'EBITA et l'EBITDA de manière différente de Vivendi. Il se peut donc que ces indicateurs ne puissent pas être directement comparés à ceux d'autres sociétés.

- *L'activité du groupe Vivendi s'articule autour de six métiers au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs. Au 31 mars 2012, les pourcentages de détention de Vivendi dans ces métiers sont les suivants : Activision Blizzard : 61 %, Universal Music Group (UMG) : 100 %, SFR : 100 %, Groupe Maroc Telecom : 53 %, GVT : 100 % et Groupe Canal+ : 100 % (Groupe Canal+ détient 80 % de Canal+ France).*

Activision Blizzard

Le chiffre d'affaires d'Activision Blizzard s'est établi à 894 millions d'euros au premier trimestre 2012, en baisse de 15,7 % par rapport au premier trimestre 2011 (-19,1 % à taux de change constant). Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'est établi à 395 millions d'euros, en diminution de 21,3 % (-24,6 % à taux de change constant) par rapport au premier trimestre 2011, en raison des méthodes comptables (marge différée) et du calendrier de sorties des jeux vidéo. Ces règles comptables requièrent que le chiffre d'affaires et les coûts des ventes associés d'un jeu ayant une composante en ligne soient différés sur la période estimée d'utilisation par le consommateur. Au 31 mars 2012, le solde de la marge opérationnelle différée au bilan s'élève à 573 millions d'euros, contre 612 millions d'euros au 31 mars 2011.

La performance d'Activision Blizzard au premier trimestre 2012 traduit le succès de ses principales franchises. En Amérique du Nord et en Europe, *Call of Duty: Modern Warfare 3* a été le deuxième jeu de console le plus vendu et *Skylanders Spyro's Adventure* a été le troisième jeu le plus vendu en valeur, en incluant les packs d'accessoires et les figurines. Au 31 mars 2012, plus de 30 millions de figurines *Skylanders* ont été vendues depuis la création du jeu. *Skylanders* s'impose effectivement comme l'une des rares nouvelles marques lancées avec succès ces dernières années dans l'univers du jeu. En outre, *World of Warcraft* reste le numéro 1 des jeux massivement multi-joueurs, avec environ 10,2 millions d'abonnés au 31 mars 2012.

Le 15 mai 2012, Activision Blizzard sort le très attendu *Diablo III*. Au cours des prochains mois, Activision Blizzard prévoit de commercialiser de nombreux jeux : *World of Warcraft: Mists of Pandaria*, *StarCraft II: Heart of the Swarm*, *Skylanders GIANTS* ainsi que *Call of Duty: Black Ops 2*.

Universal Music Group (UMG)

Le chiffre d'affaires d'Universal Music Group (UMG) s'établit à 961 millions d'euros, en progression de 9,1 % par rapport au premier trimestre 2011 (+6,7 % à taux de change constant). Cette performance reflète la très forte hausse des ventes de musique enregistrée, notamment aux Etats-Unis où les volumes du marché de la musique dans son ensemble ont progressé de 2 %. Les ventes ont été soutenues par des nombreuses sorties d'albums (Madonna, Nicki Minaj et Van Halen), par le lancement réussi des nouveaux artistes Lana Del Rey et Gotye, ainsi que par les ventes d'Unheilig en Allemagne. Les ventes de musique numérique représentent 39,8 % du chiffre d'affaires de la musique enregistrée.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'UMG s'élève à 68 millions d'euros, en hausse de 47,8 % par rapport au premier trimestre 2011 (+43,8 % à taux de change constant). Il bénéficie de la progression des ventes et de l'attention continue portée à la gestion des coûts. La marge d'EBITA augmente de 1,9 point par rapport au premier trimestre 2011, passant de 5,2 % à 7,1 %.

SFR

Au cours du premier trimestre 2012, SFR a bien résisté au nouveau contexte concurrentiel du marché mobile français : le parc d'abonnés mobiles a baissé de 274 000 clients. A fin mars 2012, le parc d'abonnés mobiles totalise 16,292 millions de clients, en hausse de 2,4 % par rapport à fin mars 2011, traduisant une nouvelle fois une amélioration du mix abonnés qui augmente de 2,6 points en un an pour atteindre 78,2 %. Le parc total de clients mobiles de SFR s'élève à 20,843 millions. Dans un marché du mobile qui se transforme, la situation commerciale de SFR ainsi que le rythme des départs (« churn ») et des arrivées des clients se rapprochent de leurs niveaux antérieurs. Ainsi à fin avril, le parc d'abonnés mobile est en hausse par rapport à fin mars.

Même si les baisses de tarifs entraînées par le nouveau contexte concurrentiel n'ont pas encore eu d'impact notable au premier trimestre, les différentes baisses de tarifs imposées par les régulateurs² ont en revanche fortement pesé sur le chiffre d'affaires de SFR³ : il s'établit à 2 927 millions d'euros, en diminution de 4,2 % par rapport au premier trimestre 2011. Hors impact de ces décisions réglementaires, le chiffre d'affaires est stable.

² Baisses tarifaires décidées par les régulateurs :

- baisse de 33 % des prix régulés de terminaison d'appels mobile intervenue le 1^{er} juillet 2011 puis de 25 % le 1^{er} janvier 2012,
- baisse de 25 % des prix des terminaisons d'appels SMS intervenue le 1^{er} juillet 2011,
- baisses de tarifs en itinérance mobile,
- baisse de 40 % des prix régulés des terminaisons d'appels fixe intervenue le 1^{er} octobre 2011.

³ Suite à la cession de 100 % des titres de la société Débitel France SA à la société La Poste Télécom SAS, Débitel France SA a été sortie du périmètre de consolidation le 1^{er} mars 2011, avec un parc de 290 000 clients.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile⁴ s'établit à 1 988 millions d'euros, en retrait de 6,8 % par rapport au premier trimestre 2011. Le chiffre d'affaires des services mobiles⁵ recule de 7,0 % à 1 863 millions d'euros. En excluant les baisses de tarif imposées par les régulateurs, il est quasiment stable avec une baisse de 0,2 %.

La croissance des usages Internet en mobilité se poursuit avec l'équipement en *smartphones* de 43 % des clients SFR (contre 31 % à fin mars 2011) et une progression du chiffre d'affaires des données mobiles de 3,6 % par rapport au premier trimestre 2011.

Au 31 mars 2012, la performance commerciale sur le segment résidentiel Internet haut débit marque une légère croissance sur 12 mois (+0,8 % de clients nets). Elle recule sur le premier trimestre 2012 (-0,5 %) et redevient positive à fin avril. Le parc des clients résidentiels à l'Internet haut débit⁶ s'élève à 4,994 millions à fin mars 2012. La croissance de l'offre Neufbox Evolution reste très satisfaisante avec 122 000 nouveaux clients nets au premier trimestre 2012 (pour un parc total de 711 000 clients), tout comme la pénétration accélérée de l'offre convergente multi-pack (quadruple-play) qui compte 1,4 million de clients à fin mars 2012.

Le chiffre d'affaires de l'activité Internet haut débit et fixe⁴ s'élève à 991 millions d'euros, en hausse de 0,3 % par rapport au premier trimestre 2011 et en hausse de 1,2 % en excluant les baisses de tarif imposées par les régulateurs. L'activité Internet haut débit Grand Public progresse quant à elle de 3,4 % hors impacts réglementaires.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de SFR s'élève à 930 millions d'euros, en hausse de 0,8 % par rapport au premier trimestre 2011, et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'établit à 561 millions d'euros, en recul de 0,9 % par rapport au premier trimestre 2011.

Dans le même temps, SFR poursuit ses efforts pour continuer à offrir à ses clients le réseau le plus complet. Sur la technologie « 3G », il généralise les débits Internet mobile à 21Mbit/s. Sur la technologie « 4G », le déploiement de la technologie a déjà commencé à Lyon et Montpellier pour pouvoir lancer les offres commerciales dès le début de 2013. Par ailleurs, SFR a renouvelé son accord exclusif avec Fon pour disposer de la plus grande communauté WiFi au monde : 10 millions de hotspots, dont 5,5 millions à l'étranger. Enfin, dans le domaine de l'Internet à très haut débit fixe pour les particuliers et les entreprises, SFR lancera cette année la commercialisation de la fibre optique dans 24 nouvelles villes et investira dans le déploiement en propre de la fibre optique dans 23 villes en zone moins dense.

Groupe Maroc Telecom

Les résultats du premier trimestre 2012 du groupe Maroc Telecom sont très bien orientés, avec le retour à la croissance du chiffre d'affaires et des marges. Tirant profit de sa croissance à l'International sur des marchés porteurs, le groupe Maroc Telecom a su faire croître son parc de clients qui a augmenté ses usages grâce à la qualité et à la richesse de ses offres.

Le chiffre d'affaires du groupe Maroc Telecom s'élève à 676 millions d'euros, en hausse de 0,6 % par rapport au premier trimestre 2011 (+0,2 % à taux de change constant). Le parc de clients du groupe a enregistré une bonne dynamique avec une croissance de 12,6 % à 29,5 millions, tirée essentiellement par l'International dont le parc mobile croît de 36 % en un an.

Les activités au Maroc ont généré un chiffre d'affaires de 529 millions d'euros, en diminution de 3,6 % par rapport au premier trimestre 2011 (-4,0 % à taux de change constant). Le chiffre d'affaires des services mobiles baisse de 2,3 % (-2,7 % à taux de change constant), du fait de la baisse de 50 % du tarif de terminaison d'appel mobile, en partie compensée par la croissance de 2,6 % du chiffre d'affaires sortant grâce à une croissance de 40 % des usages.

A l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 155 millions d'euros, en hausse de 21,1 % (+21,5 % à taux de change constant). Cette performance a été réalisée grâce à la très forte croissance des parcs mobiles (+36 %), à la stimulation des usages des clients et à la stabilisation des contextes concurrentiels.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) du groupe Maroc Telecom s'élève à 379 millions d'euros, en progression de 5,0 % par rapport au premier trimestre 2011 (+4,7 % à taux de change constant). La marge d'EBITDA ressort au niveau élevé de 56,1 %, en progression de 2,4 points grâce à la maîtrise des coûts des ventes et des coûts opérationnels.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) du groupe Maroc Telecom s'élève à 273 millions d'euros, en hausse de 2,6 % par rapport au premier trimestre 2011 (+2,3 % à taux de change constant).

⁴ Les chiffres d'affaires de l'activité mobile et de l'activité Internet haut débit et Fixe sont présentés avant élimination des opérations intersegment au sein de SFR.

⁵ Le chiffre d'affaires des services mobiles correspond au chiffre d'affaires de l'activité mobile, hors celui lié aux ventes d'équipement.

⁶ Le parc résidentiel Internet haut débit du Groupe SFR s'établissait au 31 décembre 2011 à 5,019 millions de clients suite à la sortie du périmètre de consolidation des clients Akéo 1P et 2P.

GVT

Le chiffre d'affaires de GVT s'élève à 432 millions d'euros, en progression de 31,3 % par rapport au premier trimestre 2011 (+35,0 % à taux de change constant). Le chiffre d'affaires Internet haut débit augmente de 26,3 % (+30,0 % à taux de change constant) et le chiffre d'affaires Voix progresse de 32,8 % (+36,7 % à taux de change constant).

Grâce à ses performances commerciales et à l'expansion géographique de son réseau, le nombre de lignes en service (LIS)⁷ de GVT atteint plus de 6,827 millions, en augmentation de 43,3 % par rapport au premier trimestre 2011. Au premier trimestre 2012, 56 % des ventes concernent des débits supérieurs ou égaux à 15 Mbit/s, comparé à 50 % au premier trimestre 2011.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de GVT s'élève à 177 millions d'euros, en augmentation de 28,3 % par rapport au premier trimestre 2011 (+32,0 % à taux de change constant). La marge d'EBITDA s'élève à 41,0 %. En excluant les coûts liés au lancement de la télévision payante, la marge d'EBITDA de l'activité Télécoms s'élève à 43,4 %, en hausse de 1,2 point par rapport au premier trimestre 2011.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de GVT atteint 116 millions d'euros, en augmentation de 28,9 % par rapport au premier trimestre 2011 (+32,7 % à taux de change constant).

L'offre de télé payante, lancée commercialement en janvier 2012, rencontre un beau succès avec 113 000 abonnés à la fin du premier trimestre 2012, confortant l'objectif de 400 000 abonnés à la fin de l'année.

Afin de fournir à ses clients une expérience sans précédent à travers son service innovant de télévision payante, GVT a lancé au premier trimestre 2012 un nouveau service interactif : Power TV Music Club, un complément à sa plateforme musicale, disponible sur le portail interactif de GVT TV. Grâce à un partenariat avec Activision Blizzard, GVT propose désormais à ses abonnés une réduction sur le prix de l'abonnement mensuel du jeu vidéo *World of Warcraft*.

Les investissements industriels de GVT⁸ s'élèvent à 284 millions d'euros, en hausse de 65,8 % à taux de change constant par rapport au premier trimestre 2011. Ils sont principalement liés au déploiement du réseau, à l'expansion et à l'augmentation du nombre des abonnés. GVT prévoit de se développer dans 23 villes supplémentaires en 2012.

Groupe Canal+

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ s'élève à 1 232 millions d'euros, en hausse de 3,4 % par rapport au premier trimestre 2011.

Le chiffre d'affaires de Canal+ France, regroupant les activités de télévision payante de Groupe Canal+ en France métropolitaine, en Outre-mer et en Afrique, s'établit à 1 030 millions d'euros, contre 1 008 millions d'euros au premier trimestre 2011.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille de Canal+ France a enregistré une croissance nette de 211 000 abonnements. Cette évolution se combine à une hausse du revenu moyen par abonné individuel en France métropolitaine, qui progresse en dépit de l'augmentation du taux de la TVA.

Le chiffre d'affaires des autres activités de Groupe Canal+ est en forte croissance, grâce notamment aux bonnes performances de StudioCanal, qui bénéficie du succès du film « La Taupe ». Le chiffre d'affaires d'i>Télé affiche une légère hausse tandis que Canal+ en Pologne est impacté par un effet de change négatif.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de Groupe Canal+ s'élève à 236 millions d'euros, contre 265 millions au premier trimestre 2011. Cette évolution s'explique à hauteur de 30 millions d'euros par des décalages temporaires sur les programmes (nombre de journées de championnats de football et fictions) liés au calendrier de diffusion d'une année sur l'autre.

Holding & Corporate

Le résultat opérationnel ajusté de Holding & Corporate s'établit à -25 millions d'euros, contre -20 millions d'euros au premier trimestre 2011, notamment du fait d'impact calendaire de certaines charges.

⁷ Hors télévision payante.

⁸ Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

5 Trésorerie et capitaux

Note préliminaire : Vivendi considère que l'« endettement financier net », agrégat à caractère non strictement comptable, est un indicateur pertinent de la mesure de l'endettement financier du groupe. L'endettement financier net doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan consolidé, ni à toute autre mesure de l'endettement à caractère strictement comptable. La Direction de Vivendi utilise l'endettement financier net dans un but informatif et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements, en particulier les covenants financiers.

5.1 Synthèse de l'exposition de Vivendi aux risques de crédit et de liquidité

La politique de financement de Vivendi consiste à s'endetter à long terme, principalement sur les marchés obligataires et bancaires, à taux variable ou à taux fixe, en euros ou en dollars, selon les besoins généraux du groupe et en fonction des conditions de marché. Dans ce cadre, Vivendi a poursuivi en 2012 sa politique de désintermédiation, faisant prioritairement appel au marché obligataire en réalisant deux émissions de respectivement 1 250 millions d'euros en janvier 2012 et 2 000 millions de dollars en avril 2012. Ce faisant, Vivendi a aussi cherché à diversifier sa base d'investisseurs, en émettant sur le marché obligataire américain, et continué sa politique d'allongement de la durée moyenne économique de la dette du groupe, supérieure à 4 années à la suite des émissions obligataires d'avril 2012. Par ailleurs, Vivendi dispose d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) qu'il renouvelle tous les ans systématiquement auprès de la bourse de Luxembourg afin d'être en mesure de saisir chaque opportunité du marché obligataire euro. Afin de se conformer aux nouvelles règles prudentielles des agences de notation en matière de gestion de liquidité, Vivendi a désormais pour politique de refinancer avec un an d'avance, si possible toute tombée de ligne bancaire ou obligataire. Enfin, la notation de la dette à long terme du groupe s'établit à BBB Stable (Standard & Poor's et Fitch) et Baa2 Stable (Moody's), inchangée (se reporter à la section 5.5 *infra*). Vivendi réitère son engagement à maintenir cette notation.

Au 31 mars 2012 :

- Le montant des emprunts obligataires du groupe s'élève à 9 894 millions d'euros (contre 9 276 millions d'euros au 31 décembre 2011), compte tenu de l'émission du nouvel emprunt de 1 250 millions d'euros en janvier 2012 et du remboursement à son échéance de l'emprunt obligataire de 600 millions d'euros en février 2012. En outre, courant avril 2012, Vivendi a émis un emprunt obligataire de 2 000 millions de dollars, qui a notamment servi à rembourser par anticipation l'emprunt obligataire de 700 millions de dollars à échéance initiale d'avril 2013, et a augmenté de 300 millions d'euros sa souche obligataire de 750 millions d'euros à échéance juillet 2021. Se reporter à la section 5.4 *infra*.
- En conséquence de la politique de désintermédiation, le montant total des lignes de crédit confirmées du groupe s'élève à 11 152 millions d'euros (contre 12 081 millions d'euros au 31 décembre 2011), dont 9 129 millions d'euros ne sont pas tirés (7 164 millions d'euros non tirés au 31 décembre 2011).
- Le montant total des lignes de crédit confirmées de Vivendi SA s'élève à 8 640 millions d'euros au 31 mars 2012, dont 7 369 millions d'euros ont une maturité supérieure à 1 an (contre 9 000 millions d'euros au 31 décembre 2011). Ces lignes sont tirées à hauteur de 1 100 millions d'euros au 31 mars 2012. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes de crédit bancaire à hauteur de 2 935 millions d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 4 605 millions d'euros.
- La part à court terme des emprunts comprend notamment les billets de trésorerie émis ainsi que les lignes de crédit tirées dont la maturité est inférieure à 1 an. Par ailleurs, au 31 mars 2012, elle comprend l'emprunt obligataire de 700 millions de dollars (525 millions d'euros au 31 mars 2012) à échéance initiale avril 2013, remboursé par anticipation en avril / mai 2012. Le solde des fonds reçus des émissions obligataires réalisées en avril 2012 a en outre été utilisé pour rembourser les lignes de crédit bancaire tirées au 31 mars 2012.

Au 10 mai 2012, après le versement du dividende aux actionnaires par Vivendi SA pour un montant de 1,25 milliard d'euros :

- Le groupe dispose de lignes de crédit confirmées disponibles, nettes des billets de trésorerie, pour un montant de 6,4 milliards d'euros (se reporter à la section 5.6 *infra*), dont Vivendi SA pour 4,8 milliards d'euros. En outre, Vivendi annoncera le 11 mai 2012 la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit bancaire syndiquée de 1,5 milliard d'euros à échéance juin 2017, refinançant par anticipation deux lignes d'un montant total de 2,7 milliards d'euros à échéance février et août 2013. A l'issue de cette opération, le groupe disposera de lignes de crédit confirmées disponibles, nettes des billets de trésorerie, pour un montant de 4,9 milliards d'euros, dont 3,3 milliards d'euros pour Vivendi SA.
- La dette obligataire représente désormais 65 % des emprunts du groupe (contre 59 % au 31 décembre 2011), avec pour objectif de porter ce ratio à plus de 70 %.
- La durée moyenne économique de la dette du groupe s'élève à 4,3 années, qui tient compte des nouveaux emprunts obligataires et du remboursement d'avril 2012 (contre 4,0 années au 31 décembre 2011).

5.2 Evolution de l'endettement financier net

Au 31 mars 2012, l'endettement financier net de Vivendi s'élève à 12 455 millions d'euros, contre 12 027 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 428 millions d'euros. Cette évolution reflète notamment les décaissements liés aux investissements industriels (2 102 millions d'euros, dont 1 065 millions d'euros dépensés par SFR pour l'achat de fréquences 4G en janvier 2012), au coût du financement (139 millions d'euros) et au programme de rachat de ses propres actions par Activision Blizzard (199 millions d'euros) compensés par les flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles des métiers (2 106 millions d'euros).

(en millions d'euros)	31 mars 2012	31 décembre 2011
Emprunts et autres passifs financiers	15 898	15 710
<i>Dont à long terme (a)</i>	10 454	12 409
<i>à court terme (a)</i>	5 444	3 301
Actifs financiers de gestion de trésorerie (b) (c)	(311)	(266)
Instruments financiers dérivés à l'actif (b)	(64)	(101)
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts (b)	(4)	(12)
	15 519	15 331
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	(3 064)	(3 304)
<i>Dont Activision Blizzard</i>	(2 288)	(2 448)
Endettement financier net	12 455	12 027

- Tels que présentés au bilan consolidé.
- Inclus au bilan consolidé dans les rubriques d'actifs financiers.
- Correspond aux bons des agences gouvernementales américaines à plus de trois mois d'échéance d'Activision Blizzard.

(en millions d'euros)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Emprunts et autres éléments financiers (a)	Impact sur l'endettement financier net
Endettement financier net au 31 décembre 2011	(3 304)	15 331	12 027
Flux nets liés aux :			
Activités opérationnelles	(2 106)	-	(2 106)
Activités d'investissement	2 177	(47)	2 130
Activités de financement	136	261	397
Effet de change	33	(26)	7
Variation de l'endettement financier net au cours de la période	240	188	428
Endettement financier net au 31 mars 2012	(3 064)	15 519	12 455

- Les « autres éléments financiers » comprennent les engagements d'achat d'intérêts minoritaires, les instruments financiers dérivés (actifs et passifs), les dépôts en numéraire adossés à des emprunts ainsi que les actifs financiers de gestion de trésorerie.

5.3 Analyse de l'évolution de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Se référer à la section	Sur le premier trimestre 2012		
		Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres éléments financiers	Impact sur l'endettement financier net
Résultat opérationnel	2	(1 493)	-	(1 493)
Retraitements		(745)	-	(745)
Investissements de contenus, nets		96	-	96
Marge brute d'autofinancement		(2 142)	-	(2 142)
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		412	-	412
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	3	(1 730)	-	(1 730)
Impôts nets payés	3	(376)	-	(376)
Activités opérationnelles	A	(2 106)	-	(2 106)
Investissements financiers				
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		11	-	11
Augmentation des actifs financiers		83	(54)	29
Total des investissements financiers		94	(54)	40
Désinvestissements financiers				
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		(5)	-	(5)
Diminution des actifs financiers		(14)	7	(7)
Total des désinvestissements financiers		(19)	7	(12)
Activités d'investissements financiers		75	(47)	28
Activités d'investissement hors acquisitions/(cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes		75	(47)	28
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 106	-	2 106
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(4)	-	(4)
Investissements industriels, nets	3	2 102	-	2 102
Activités d'investissement	B	2 177	(47)	2 130
Opérations avec les actionnaires				
(Cessions)/Acquisitions de titres d'autocontrôle de Vivendi SA		22	-	22
Autres opérations avec les actionnaires		188	-	188
<i>Dont programme de rachat par Activision Blizzard de ses propres actions</i>		199	-	199
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		19	-	19
Total des opérations avec les actionnaires		229	-	229
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers				
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme		(2 425)	2 425	-
<i>Dont emprunts obligataires</i>	5.4	(1 250)	1 250	-
<i>lignes de crédit bancaire</i>	5.4	(1 100)	1 100	-
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		3 767	(3 767)	-
<i>Dont lignes de crédit bancaire</i>		3 754	(3 754)	-
Remboursement d'emprunts à court terme		1 027	(1 027)	-
<i>Dont emprunts obligataires</i>		600	(600)	-
<i>lignes de crédit bancaire</i>		271	(271)	-
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		(2 601)	2 601	-
<i>Dont billets de trésorerie</i>		(2 446)	2 446	-
Opérations sans incidence sur la trésorerie		-	29	29
Intérêts nets payés	3	139	-	139
Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		(93)	261	168
Activités de financement	C	136	261	397
Effet de change	D	33	(26)	7
Variation de l'endettement financier net	A+B+C+D	240	188	428

5.4 Emprunts et autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31 mars 2012			31 décembre 2011		
	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme
Emprunts obligataires	9 894	8 369	1 525	9 276	7 676	1 600
Emprunts bancaires (lignes de crédit confirmées tirées)	2 023	1 936	87	4 917	4 558	359
Billets de trésorerie émis	2 935	-	2 935	529	-	529
Découverts bancaires	234	-	234	163	-	163
Intérêts courus à payer	195	-	195	200	-	200
Autres	613	154	459	621	173	448
Valeur de remboursement des emprunts	15 894	10 459	5 435	15 706	12 407	3 299
Effet cumulé du coût amorti et des réévaluations liées à la comptabilité de couverture	(18)	(15)	(3)	(12)	(8)	(4)
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires	11	10	1	11	10	1
Instruments financiers dérivés	11	-	11	5	-	5
Emprunts et autres passifs financiers	15 898	10 454	5 444	15 710	12 409	3 301

Nouveaux financements mis en place au cours du 1^{er} trimestre 2012

En janvier 2012, Vivendi a mis en place :

- une ligne de crédit bancaire de 1,1 milliard d'euros, d'une durée de 5 ans, négociée en décembre 2011, qui refinance par anticipation une ligne de 1,5 milliard d'euros de maturité initiale décembre 2012 et un crédit syndiqué de SFR de 492 millions d'euros de maturité initiale mars 2012. Par ailleurs, la ligne de crédit de 100 millions d'euros de SFR, réduite à 50 millions d'euros au 31 décembre 2011, a été transférée à Vivendi SA à hauteur de 40 millions d'euros avec une échéance à 3 ans.
- un emprunt obligataire de 1 250 millions d'euros, d'une durée de 5,5 ans assorti d'un coupon de 4,125 % ; son taux effectif s'élève à 4,31 %.

Se reporter aux tableaux de la page suivante pour une présentation détaillée des emprunts obligataires et bancaires du groupe au 31 mars 2012.

Opérations de refinancement postérieures au 31 mars 2012

En avril 2012, Vivendi a procédé aux opérations suivantes sur le marché obligataire :

- Placement d'un emprunt de 2 milliards de dollars (1,5 milliard d'euros) composé de 3 tranches de respectivement :
 - 550 millions de dollars (412 millions d'euros) d'obligations assorties d'un coupon de 2,4 %, échéance avril 2015, émises au prix de 99,994 % du nominal. Cette tranche a fait l'objet d'une couverture de change USD-EUR (*cross-currency swap*) au taux de 1,3082 USD/EUR, soit une contrevaletur à l'échéance de 420 millions d'euros.
 - 650 millions de dollars (488 millions d'euros) d'obligations assorties d'un coupon de 3,450 %, échéance janvier 2018, émises au prix de 99,962 % du nominal.
 - 800 millions de dollars (600 millions d'euros) d'obligations assorties d'un coupon de 4,750 %, échéance avril 2022, émises au prix de 99,662 % du nominal.
- Remboursement de l'emprunt de 700 millions de dollars, à échéance initiale avril 2013, effectué à hauteur de 530 millions de dollars grâce à une offre publique de rachat concomitante à l'émission. Le solde des obligations (170 millions de dollars) a fait l'objet d'une option d'achat.
- A l'issue de ces opérations et après prise en compte des opérations de couverture du risque de change, la valeur des emprunts obligataires en dollars du groupe s'élève à 2,1 milliards de dollars.
- Augmentation de 300 millions d'euros de l'emprunt de 750 millions d'euros, à échéance juillet 2021 et assorti d'un coupon de 4,750 %. Cette transaction porte le montant total de cette souche à 1 050 millions d'euros.

En parallèle, afin d'optimiser le coût de son financement, Vivendi a émis des billets de trésorerie, pour un encours qui atteint 2 856 millions d'euros au 10 mai 2012 (contre 529 millions d'euros au 31 décembre 2011). A cet égard, la société a l'intention de demander à la Banque de France de porter le plafond d'autorisation du programme de billets de trésorerie de Vivendi SA de 3 milliards d'euros à 4 milliards d'euros fin mai 2012.

Enfin, le 11 mai 2012, Vivendi annoncera la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit bancaire syndiquée de 1,5 milliard d'euros à échéance juin 2017, refinançant par anticipation deux lignes d'un montant total de 2,7 milliards d'euros (respectivement la ligne de 1,7 milliard d'euros d'août 2006, à échéance août 2013 et la ligne de 1 milliard d'euros de février 2008, à échéance février 2013).

Emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt (%)		Échéance	31 mars 2012	Arrivant à maturité avant le 31 mars					Arrivant à maturité après le 31 mars 2017	31 décembre 2011
	nominal	effectif			2013	2014	2015	2016	2017		
1 250 millions d'euros (janvier 2012)	4,125%	4,31%	juil.-17	1 250	-	-	-	-	-	1 250	-
500 millions d'euros (novembre 2011)	3,875%	4,04%	nov.-15	500	-	-	-	500	-	-	500
500 millions d'euros (novembre 2011)	4,875%	5,00%	nov.-18	500	-	-	-	-	-	500	500
1 000 millions d'euros (juillet 2011)	3,500%	3,68%	juil.-15	1 000	-	-	-	1 000	-	-	1 000
750 millions d'euros (juillet 2011)	4,750%	4,90%	juil.-21	750 (a)	-	-	-	-	-	750	750
750 millions d'euros (mars 2010)	4,000%	4,15%	mars-17	750	-	-	-	-	750	-	750
700 millions d'euros (décembre 2009)	4,875%	4,95%	déc.-19	700	-	-	-	-	-	700	700
500 millions d'euros (décembre 2009)	4,250%	4,39%	déc.-16	500	-	-	-	-	500	-	500
300 millions d'euros - SFR (juillet 2009)	5,000%	5,05%	juil.-14	300	-	-	300	-	-	-	300
1 120 millions d'euros (janvier 2009)	7,750%	7,69%	janv.-14	894	-	894	-	-	-	-	894
700 millions de dollars (avril 2008)	6,625%	6,85%	avr.-18	525	-	-	-	-	-	525	541
700 millions de dollars (avril 2008)	5,750%	6,06%	avr.-13 (b)	525	525 (b)	-	-	-	-	-	541
700 millions d'euros (octobre 2006)	4,500%	5,47%	oct.-13	700	-	700	-	-	-	-	700
1 000 millions d'euros - SFR (juillet 2005)	3,375%	4,14%	juil.-12	1 000	1 000	-	-	-	-	-	1 000
600 millions d'euros (février 2005)	3,875%	3,94%	févr.-12	-	-	-	-	-	-	-	600
Valeur de remboursement des emprunts obligataires				9 894	1 525	1 594	300	1 500	1 250	3 725	9 276

- Cet emprunt obligataire a été augmenté de 300 millions d'euros en avril 2012.
- En avril 2012, cet emprunt obligataire a été remboursé de manière anticipée à hauteur de 530 millions de dollars grâce à une offre publique de rachat ; le solde des obligations (170 millions de dollars) a fait l'objet d'une option d'achat. Par conséquent, il a été reclassé en emprunts à court terme au 31 mars 2012.

Emprunts bancaires

(en millions d'euros)	Échéance	Montant maximum	31 mars 2012	Arrivant à maturité avant le 31 mars					Arrivant à maturité après le 31 mars 2017	31 décembre 2011
				2013	2014	2015	2016	2017		
Ligne de crédit de 1,1 milliard d'euros (janvier 2012)	janv.-17	1 100	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 40 millions d'euros (janvier 2012)	janv.-15	40	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 5 milliards d'euros (mai 2011)										
tranche B : 1,5 milliard d'euros	mai-14	1 500	-	-	-	-	-	-	-	725
tranche C : 2 milliards d'euros	mai-16	2 000	-	-	-	-	-	-	-	410
Programmes de titrisation - SFR (mars 2011)	mars-16	500	429	-	-	-	429	-	-	422
Ligne de crédit de 1 milliard d'euros (septembre 2010)	sept.-15	1 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros - SFR (juin 2010)	juin-15	1 200	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros (février 2008)	févr.-13	1 000	-	-	-	-	-	-	-	890
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros (août 2006)										
- ligne initiale	août-12	271	-	-	-	-	-	-	-	271
- extension	août-13	1 729	1 100	-	1 100	-	-	-	-	1 729
GVT - BNDES	-	658	342	32	33	50	62	62	103	299
Maroc Telecom - Emprunt de 3 milliards de dirhams	juil.-14	135	135	55	53	27	-	-	-	149
Groupe Canal+ - Vietnam	févr.-14	19	17	-	17	-	-	-	-	22
Lignes de crédit bancaire confirmées tirées			2 023	87	1 203	77	491	62	103	4 917
Lignes de crédit bancaire confirmées et non tirées			9 129	1 272	631	1 550	2 324	3 153	199	7 164
Total des lignes de crédit bancaire du groupe			11 152	1 359	1 834	1 627	2 815	3 215	302	12 081
Billets de trésorerie émis (a)			2 935	2 935						529

- Les billets de trésorerie à court terme sont adossés à des lignes de crédit bancaire confirmées qui ne sont plus libres de tirage pour ces montants. Ils sont classés dans les emprunts à court terme du bilan consolidé.

5.5 Notation de la dette financière

La notation de Vivendi au 10 mai 2012, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du premier trimestre 2012, est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Implication
Standard & Poor's	27 juillet 2005	Dette long terme <i>corporate</i>	BBB	Stable
		Dette court terme <i>corporate</i>	A-2	Stable
		Dette senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable
Moody's	13 septembre 2005	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	Baa2	Stable
Fitch Ratings	10 décembre 2004	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable

5.6 Lignes de crédit bancaire disponibles au 10 mai 2012

Au 10 mai 2012, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes du premier trimestre clos le 31 mars 2012, le groupe disposait de 11,2 milliards d'euros de lignes de crédit bancaire confirmées, tirées à hauteur de 1,9 milliard d'euros. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes de crédit bancaire à hauteur de 2,9 milliards d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 6,4 milliards d'euros.

6 Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi ainsi qu'aux projections en termes de paiement de dividendes et d'impact de certaines opérations. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle de Vivendi, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités réglementaires dans le cadre de certaines opérations ainsi que les risques décrits dans les documents du groupe déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles en langue anglaise sur le site de Vivendi (www.vivendi.com). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou tout autre raison.

ADR non sponsorisés

Vivendi ne sponsorise pas de programme d'*American Depositary Receipt* (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

II- Annexes au rapport financier : Données financières complémentaires non auditées

1 Changement de présentation du compte de résultat consolidé

En 2011, au vu de la pratique des autres groupes français lorsqu'ils ont adopté en 2010 les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées (adoptées par anticipation par Vivendi en 2009), Vivendi a procédé au changement suivant de présentation de son compte de résultat consolidé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 :

- les impacts liés aux opérations d'investissements financiers, qui étaient auparavant inclus parmi les « autres charges et produits financiers », sont reclassés dans les autres charges et produits du « résultat opérationnel ». Ils comprennent les pertes et profits comptabilisés dans le cadre des regroupements d'entreprises, les plus ou moins-values de cession ou les dépréciations des titres mis en équivalence et des autres investissements financiers, ainsi que les plus ou moins-values de consolidation réalisées lors de la prise ou de la perte de contrôle d'une activité. Les montants ainsi reclassés représentent un produit net de 840 millions d'euros au titre du premier trimestre clos le 31 mars 2011 ;
- les impacts liés aux opérations avec les actionnaires (sauf lorsqu'elles sont directement comptabilisées en capitaux propres), qui étaient auparavant inclus parmi les « autres charges et produits financiers », sont de même reclassés dans le « résultat opérationnel » ;
- en outre, les charges et les produits liés aux opérations d'investissements financiers ont été décompensés, ainsi que les autres charges et produits financiers.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1, Vivendi a appliqué ce changement de présentation à l'ensemble des périodes publiées antérieurement :

(en millions d'euros)	1er trimestre clos le 31 mars 2011
Résultat opérationnel (EBIT) (tel que publié antérieurement)	1 582
<i>Reclassements</i>	
Autres produits	1 289
Autres charges	(449)
Résultat opérationnel (EBIT) (nouvelle définition)	2 422

2 Résultat net ajusté

Vivendi considère le résultat net ajusté, mesure à caractère non strictement comptable, comme un indicateur pertinent des performances opérationnelles et financières du groupe. La Direction de Vivendi utilise le résultat net ajusté pour gérer le groupe car il illustre mieux les performances des activités et permet d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents. Le résultat net ajusté est défini dans la note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars	
	2012	2011
Résultat net, part du groupe (a)	697	1 734
<i>Ajustements</i>		
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	111	123
Autres produits (a)	(5)	(1 289)
Autres charges (a)	22	449
Autres produits financiers (a)	(3)	(3)
Autres charges financières (a)	28	35
Variation de l'actif d'impôt différé lié aux régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA	6	(56)
Éléments non récurrents de l'impôt	7	9
Impôt sur les ajustements	(38)	(46)
Intérêts minoritaires sur les ajustements	(2)	(6)
Résultat net ajusté	823	950

a. Tels que présentés au compte de résultat consolidé.

Résultat net ajusté par action

	Trimestres clos le 31 mars			
	2012		2011	
	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat net ajusté (en millions d'euros)	823	822 (a)	950	948 (a)
Nombre d'actions (en millions)				
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (b) (c)	1 286,7	1 286,7	1 277,7	1 277,7
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	2,2	-	3,7
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 286,7	1 288,9	1 277,7	1 281,4
Résultat net ajusté par action (en euros) (b)	0,64	0,64	0,74	0,74

- a. Comprend uniquement l'effet dilutif potentiel des plans de stock-option et des plans d'attribution gratuite d'actions Activision Blizzard pour un montant non significatif.
- b. Le nombre d'actions moyen pondéré et le résultat net ajusté par action ont été retraités sur l'ensemble des périodes présentées afin de refléter l'effet dilutif, non significatif, de l'attribution, le 9 mai 2012, d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire, conformément à la norme IAS 33 (se reporter à la note 18 de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2011 – page 224 du Document de référence 2011).
- c. Net des titres d'autocontrôle (2,8 millions de titres au 31 mars 2012).

3 Réconciliation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard¹

Sont présentés ci-dessous les éléments permettant au lecteur de réconcilier aux normes IFRS le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'Activision Blizzard aux 31 mars 2012, 31 mars 2011 et 31 décembre 2011 en rapprochant :

- les données d'Activision Blizzard établies selon les principes comptables américains (*US GAAP, Generally Accepted Accounting Principles in the United States*), en dollars américains, telles qu'issues des états financiers trimestriels non audités au 31 mars 2012 et du rapport financier (« Form 10-Q »), et les mesures à caractère non strictement comptable ("*non GAAP measures*"), publiées par Activision Blizzard en date du 9 mai 2012 ; et
- les données relatives à Activision Blizzard établies selon les normes IFRS, en euros, telles que publiées par Vivendi dans ses états financiers condensés non audités du premier trimestre clos le 31 mars 2012.

Mesures à caractère non strictement comptable ("*non-GAAP measures*") d'Activision Blizzard

Activision Blizzard présente ses chiffre d'affaires, résultat net, résultat net par action, marge opérationnelle et des perspectives qui incluent (conformément aux principes comptables américains US GAAP) et qui excluent (dans le cas des données à caractère non strictement comptable « non GAAP ») l'impact des éléments suivants :

- i. la variation des produits constatés d'avance, et des coûts des ventes associés, liés à certains jeux vidéo ayant des fonctionnalités en ligne ;
- ii. le coût des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres ;
- iii. les coûts de restructuration ;
- iv. les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et des écarts d'acquisition ;
- v. l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises ;
- vi. les effets d'impôts liés.

¹ Nota : Pour une définition du résultat opérationnel ajusté, se reporter à la section 4.2 du présent rapport financier.

Les éléments présentés dans cette annexe à titre informatif, ainsi que certains paragraphes du rapport financier relatifs à Activision Blizzard, sont une traduction partielle du document d'information financière en anglais (« Form 10-Q ») d'Activision Blizzard. En cas d'incohérences entre la version française et la version anglaise, cette dernière qui est disponible sur le site internet de la société (www.activisionblizzard.com) prévaudra.

Réconciliation du chiffre d'affaires :

	Trimestres clos le 31 mars (non audités)	
	2012	2011
Agrégats non-GAAP (base US GAAP) :		
Chiffre d'affaires non-GAAP (en millions de dollars)	587	755
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>		
Variation des produits constatés d'avance (a)	585	694
Agrégats US GAAP :		
Chiffre d'affaires en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	1 172	1 449
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>		
	na*	na*
Agrégats IFRS :		
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions de dollars)	1 172	1 449
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>		
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	894	1 061
Dont		
Activision	649	671
Blizzard	196	335
Distribution	49	55

Réconciliation du résultat opérationnel ajusté :

	Trimestres clos le 31 mars (non audités)	
	2012	2011
Agrégats non-GAAP (base US GAAP) :		
Résultat opérationnel non-GAAP (en millions de dollars)	90	218
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>		
Variation des produits constatés d'avance et des coûts des ventes associés (a)	447	506
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(21)	(23)
Coûts de restructuration	-	(19)
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(3)	(8)
Agrégats US GAAP :		
Résultat opérationnel en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	513	674
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>		
	2	1
Agrégats IFRS :		
Résultat opérationnel en IFRS (en millions de dollars)	515	675
<i>Elimination des éléments exclus de l'EBITA :</i>		
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	3	8
Autres	(1)	3
EBITA en IFRS (en millions de dollars)	517	686
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>		
EBITA en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	395	502
Dont		
Activision	320	359
Blizzard	75	143
Distribution	-	-

na* : non applicable

- a. Correspond à la variation des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires, et des coûts des ventes associés, liés à certains jeux vidéo ayant des fonctionnalités en ligne. Au 31 mars 2012, tant en US GAAP qu'en normes IFRS,
- la variation des produits constatés d'avance se traduit par la reconnaissance d'un chiffre d'affaires net pour un montant de 585 millions de dollars (446 millions d'euros) et, après prise en compte des coûts des ventes associés, par la reconnaissance d'une marge brute pour un montant de 447 millions de dollars (341 millions d'euros).
 - le solde au bilan des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires s'établit ainsi à 917 millions de dollars (688 millions d'euros), comparé à 1 472 millions de dollars (1 139 millions d'euros) au 31 décembre 2011 et 1 043 millions de dollars (742 millions d'euros) au 31 mars 2011. Après prise en compte des coûts des ventes associés, le solde de la marge différée au bilan s'élève à 764 millions de dollars (573 millions d'euros), comparé à 1 181 millions de dollars (913 millions d'euros) au 31 décembre 2011 et 860 millions de dollars (612 millions d'euros) au 31 mars 2011.

4 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier – Données trimestrielles 2012 et 2011

(en millions d'euros)	2012			
	1er trimestre clos le 31 mars			
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard		894		
Universal Music Group		961		
SFR		2 927		
Groupe Maroc Telecom		676		
GVT		432		
Groupe Canal+		1 232		
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment		(3)		
Total Vivendi		7 119		
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard		395		
Universal Music Group		68		
SFR		561		
Groupe Maroc Telecom		273		
GVT		116		
Groupe Canal+		236		
Holding & Corporate		(25)		
Activités non stratégiques et autres		(3)		
Total Vivendi		1 621		
			2011	
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 sept.	4e trimestre clos le 31 déc.
(en millions d'euros)				
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	1 061	796	533	1 042
Universal Music Group	881	982	979	1 355
SFR	3 056	3 064	3 017	3 046
Groupe Maroc Telecom	672	689	698	680
GVT	329	353	395	369
Groupe Canal+	1 192	1 200	1 171	1 294
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(7)	(15)	(16)	(3)
Total Vivendi	7 184	7 069	6 777	7 783
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	502	331	118	60
Universal Music Group	46	86	112	263
SFR	566	675	644	393
Groupe Maroc Telecom	266	265	302	256
GVT	90	97	112	97
Groupe Canal+	265	230	237	(31)
Holding & Corporate	(20)	(22)	(17)	(41)
Activités non stratégiques et autres	(10)	(4)	(5)	(3)
Total Vivendi	1 705	1 658	1 503	994

Page laissée blanche intentionnellement

III- Etats financiers condensés du premier trimestre clos le 31 mars 2012

Compte de résultat condensé

	Note	Trimestres clos le 31 mars (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2011
		2012	2011	
Chiffre d'affaires		7 119	7 184	28 813
Coût des ventes	2	(3 425)	(3 461)	(14 391)
Charges administratives et commerciales		(2 156)	(2 096)	(8 911)
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels		(28)	(45)	(161)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		-	-	(397)
Autres produits	3	5	1 289	1 385
Autres charges	3	(22)	(449)	(656)
Résultat opérationnel		1 493	2 422	5 682
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		(19)	(2)	(18)
Coût du financement	4	(139)	(101)	(481)
Produits perçus des investissements financiers		2	71	75
Autres produits financiers		3	3	14
Autres charges financières		(28)	(35)	(167)
Résultat des activités avant impôt		1 312	2 358	5 105
Impôt sur les résultats	5	(371)	(198)	(1 378)
Résultat net des activités		941	2 160	3 727
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-	-
Résultat net		941	2 160	3 727
<i>Dont</i>				
Résultat net, part du groupe		697	1 734	2 681
Intérêts minoritaires		244	426	1 046
Résultat net des activités, part du groupe par action	6	0,54	1,36	2,09
Résultat net des activités, part du groupe dilué par action	6	0,54	1,35	2,09
Résultat net, part du groupe par action	6	0,54	1,36	2,09
Résultat net, part du groupe dilué par action	6	0,54	1,35	2,09

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

Nota :

- En 2011, au vu de la pratique des autres groupes français lorsqu'ils ont adopté en 2010 les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées (adoptées par anticipation par Vivendi en 2009), Vivendi a procédé à un changement de présentation de son compte de résultat consolidé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 : se reporter à la note 1.2.
- Conformément à la norme IAS 33, le nombre d'actions moyen pondéré et le résultat net, part du groupe par action (de base et dilué) des premiers trimestres 2012 et 2011 ont été retraités afin de refléter l'effet dilutif, non significatif, de l'attribution, le 9 mai 2012, d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau du résultat global condensé

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2011
	2012	2011	
Résultat net	941	2 160	3 727
Ecarts de conversion	(224)	(260)	182
<i>Dont reclassement dans le résultat dans le cadre de la cession de la participation dans NBC Universal</i>	-	477	477
Actifs disponibles à la vente	7	2	15
Instruments de couverture de flux de trésorerie	9	26	78
Instruments de couverture d'un investissement net	-	21	21
Effet d'impôts	2	(7)	(24)
Gains/(pertes) latents, nets	18	42	90
Autres impacts, nets	(1)	13	12
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	(207)	(205)	284
Résultat global	734	1 955	4 011
Dont			
Résultat global, part du groupe	515	1 579	2 948
Résultat global, intérêts minoritaires	219	376	1 063

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Bilan condensé

(en millions d'euros)

ACTIF

	31 mars 2012 (non audité)	31 décembre 2011
Ecarts d'acquisition	24 734	25 029
Actifs de contenus non courants	2 238	2 485
Autres immobilisations incorporelles	5 299	4 329
Immobilisations corporelles	9 073	9 001
Titres mis en équivalence	121	135
Actifs financiers non courants	392	394
Impôts différés	1 331	1 421
Actifs non courants	43 188	42 794
Stocks	651	805
Impôts courants	375	542
Actifs de contenus courants	933	1 066
Créances d'exploitation et autres	5 866	6 730
Actifs financiers courants	509	478
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 064	3 304
	11 398	12 925
Actifs détenus en vue de la vente	213	-
Actifs courants	11 611	12 925
TOTAL ACTIF	54 799	55 719

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

Capital	6 860	6 860
Primes d'émission	8 225	8 225
Actions d'autocontrôle	(50)	(28)
Réserves et autres	4 837	4 390
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	19 872	19 447
Intérêts minoritaires	2 669	2 623
Capitaux propres	22 541	22 070
Provisions non courantes	1 526	1 569
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	10 454	12 409
Impôts différés	635	728
Autres passifs non courants	833	864
Passifs non courants	13 448	15 570
Provisions courantes	569	586
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	5 444	3 301
Dettes d'exploitation et autres	12 074	13 987
Impôts courants	723	205
	18 810	18 079
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-
Passifs courants	18 810	18 079
Total passif	32 258	33 649
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	54 799	55 719

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2011
	2012	2011	
Activités opérationnelles			
Résultat opérationnel	1 493	2 422	5 682
Retraitements	745	(131)	2 590
<i>Dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	746	723	3 441
<i>autres produits</i>	5	1 289	1 385
<i>autres charges</i>	(22)	(449)	(656)
Investissements de contenus, nets	(96)	(38)	(13)
Marge brute d'autofinancement	2 142	2 253	8 259
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(412)	(594)	(307)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	1 730	1 659	7 952
Impôts nets payés	376	(357)	(1 090)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2 106	1 302	6 862
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 106)	(879)	(3 367)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	(11)	(79)	(210)
Acquisitions de titres mis en équivalence	-	(38)	(49)
Augmentation des actifs financiers	(83)	(123)	(377)
Investissements	(2 200)	(1 119)	(4 003)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	7	27
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	5	7	30
Cessions de titres mis en équivalence	-	2 876	2 920
Diminution des actifs financiers	14	1 384	1 751
Désinvestissements	23	4 274	4 728
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	-	70	79
Dividendes reçus de participations non consolidées	-	-	3
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2 177)	3 225	807
Activités de financement			
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	-	3	151
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle de Vivendi SA	(22)	(37)	(37)
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SA	-	-	(1 731)
Autres opérations avec les actionnaires	(188)	(249)	(7 909)
Dividendes et remboursements d'apports versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires	(19)	(440)	(1 154)
Opérations avec les actionnaires	(229)	(723)	(10 680)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	2 425	386	6 045
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	(3 767)	(843)	(452)
Remboursement d'emprunts à court terme	(1 027)	(938)	(2 451)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	2 601	219	597
Intérêts nets payés	(139)	(101)	(481)
Autres flux liés aux activités financières	-	(12)	(239)
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers	93	(1 289)	3 019
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(136)	(2 012)	(7 661)
Effet de change	(33)	(91)	(14)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(240)	2 424	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Ouverture	3 304	3 310	3 310
Clôture	3 064	5 734	3 304

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableaux de variation des capitaux propres condensés

Premier trimestre clos le 31 mars 2012 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social								
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	7 094	23	(104)	7 013	22 070
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	4 641	23	(274)	4 390	19 447
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	2 453	-	170	2 623	2 623
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	-	-	-	(22)	(22)	7	-	-	7	(15)
Dont rachat par Vivendi SA de ses propres actions	-	-	-	(22)	(22)	-	-	-	-	(22)
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	(75)	-	-	(75)	(75)
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(91)	-	-	(91)	(91)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	-	-	-	(22)	(22)	(68)	-	-	(68)	(90)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(80)	-	-	(80)	(80)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(80)	-	-	(80)	(80)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(93)	-	-	(93)	(93)
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(108)	-	-	(108)	(108)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(173)	-	-	(173)	(173)
Résultat net	-	-	-	-	-	941	-	-	941	941
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(1)	18	(224)	(207)	(207)
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	940	18	(224)	734	734
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	-	-	-	(22)	(22)	699	18	(224)	493	471
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	-	-	-	(22)	(22)	628	19	(200)	447	425
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	71	(1)	(24)	46	46
SITUATION AU 31 MARS 2012	1 247 263 (a)	6 860 (a)	8 225 (a)	(50)	15 035	7 793	41	(328)	7 506	22 541
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	1 247 263	6 860	8 225	(50)	15 035	5 269	42	(474)	4 837	19 872
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	2 524	(1)	146	2 669	2 669

- a. L'attribution d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire décidée par le Directoire du 29 février 2012, a donné lieu à la création le 9 mai 2012, par prélèvement de 229 millions d'euros sur les primes d'émission, de 41 575 milliers d'actions nouvelles de valeur nominale 5,5 euros chacune, portant jouissance au 1^{er} janvier 2012.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Premier trimestre clos le 31 mars 2011 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social								
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2010	1 237 337	6 805	8 128	(2)	14 931	13 595	(67)	(286)	13 242	28 173
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	1 237 337	6 805	8 128	(2)	14 931	9 620	(47)	(446)	9 127	24 058
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	3 975	(20)	160	4 115	4 115
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	-	-	-	(37)	(37)	6	-	-	6	(31)
Dont rachat par Vivendi SA de ses propres actions	-	-	-	(37)	(37)	-	-	-	-	(37)
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	(110)	-	-	(110)	(110)
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(116)	-	-	(116)	(116)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	-	-	-	(37)	(37)	(104)	-	-	(104)	(141)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(57)	-	-	(57)	(57)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(57)	-	-	(57)	(57)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(132)	-	-	(132)	(132)
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(135)	-	-	(135)	(135)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(189)	-	-	(189)	(189)
Résultat net	-	-	-	-	-	2 160	-	-	2 160	2 160
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	13	42	(260)	(205)	(205)
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	2 173	42	(260)	1 955	1 955
VARIATIONS DE LA PERIODE (A+B+C)	-	-	-	(37)	(37)	1 880	42	(260)	1 662	1 625
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	-	-	-	(37)	(37)	1 641	35	(201)	1 475	1 438
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	239	7	(59)	187	187
SITUATION AU 31 MARS 2011	1 237 337	6 805	8 128	(39)	14 894	15 475	(25)	(546)	14 904	29 798
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	1 237 337	6 805	8 128	(39)	14 894	11 261	(12)	(647)	10 602	25 496
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	4 214	(13)	101	4 302	4 302

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Exercice 2011

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires				Sous-total	Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Autocontrôle						
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010	1 237 337	6 805	8 128	(2)	14 931	13 595	(67)	(286)	13 242	28 173
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 237 337	6 805	8 128	(2)	14 931	9 620	(47)	(446)	9 127	24 058
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	3 975	(20)	160	4 115	4 115
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	9 926	55	97	(26)	126	(1 690)	-	-	(1 690)	(1 564)
Rachat par Vivendi SA de ses propres actions	-	-	-	(37)	(37)	-	-	-	-	(37)
Dividendes versés par Vivendi SA (1,40 euro par action)	-	-	-	-	-	(1 731)	-	-	(1 731)	(1 731)
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	9 926	55	97	11	163	41	-	-	41	204
<i>Dont plans d'épargne groupe Vivendi (21 juillet 2011)</i>	9 372	52	91	-	143	-	-	-	-	143
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	(5 983)	(12)	-	(5 995)	(5 995)
Dont acquisition de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR	-	-	-	-	-	(6 037)	(12)	-	(6 049)	(6 049)
rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(231)	-	-	(231)	(231)
cession de titres Activision Blizzard	-	-	-	-	-	236	-	-	236	236
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	9 926	55	97	(26)	126	(7 673)	(12)	-	(7 685)	(7 559)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(721)	-	-	(721)	(721)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(521)	-	-	(521)	(521)
acompte versé à Vodafone lors de l'acquisition de sa participation minoritaire dans SFR	-	-	-	-	-	(200)	-	-	(200)	(200)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	10	-	-	10	10
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(1 856)	12	-	(1 844)	(1 844)
Dont acquisition de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR	-	-	-	-	-	(1 713)	12	-	(1 701)	(1 701)
rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(271)	-	-	(271)	(271)
cession de titres Activision Blizzard	-	-	-	-	-	78	-	-	78	78
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(2 567)	12	-	(2 555)	(2 555)
Résultat net	-	-	-	-	-	3 727	-	-	3 727	3 727
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	12	90	182	284	284
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	3 739	90	182	4 011	4 011
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	9 926	55	97	(26)	126	(6 501)	90	182	(6 229)	(6 103)
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	9 926	55	97	(26)	126	(4 979)	70	172	(4 737)	(4 611)
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	(1 522)	20	10	(1 492)	(1 492)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	7 094	23	(104)	7 013	22 070
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	4 641	23	(274)	4 390	19 447
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	2 453	-	170	2 623	2 623

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Notes annexes aux états financiers condensés

Réuni au siège social le 10 mai 2012, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier trimestre clos le 31 mars 2012.

Les états financiers condensés non audités du premier trimestre de l'exercice 2012 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils figurent dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19 mars 2012 (« Document de référence 2011 », pages 171 et suivantes).

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Comptes intermédiaires

Les comptes condensés intermédiaires du premier trimestre de l'exercice 2012 sont présentés et ont été préparés sur la base de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée dans l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ainsi, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (se reporter notamment à la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » des états financiers, pages 180 et suivantes du Document de référence 2011) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages au personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

1.2 Changement de présentation du compte de résultat consolidé

En 2011, au vu de la pratique des autres groupes français lorsqu'ils ont adopté en 2010 les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées (adoptées par anticipation par Vivendi en 2009), Vivendi a procédé à un changement de présentation de son compte de résultat consolidé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 :

- les impacts liés aux opérations d'investissements financiers, qui étaient auparavant inclus parmi les « autres charges et produits financiers », sont reclassés dans les autres charges et produits du « résultat opérationnel ». Ils comprennent les pertes et profits comptabilisés dans le cadre des regroupements d'entreprises, les plus ou moins-values de cession ou les dépréciations des titres mis en équivalence et des autres investissements financiers, ainsi que les plus ou moins-values de consolidation réalisées lors de la prise ou de la perte de contrôle d'une activité. Les montants ainsi reclassés représentent un produit net de 840 millions d'euros au titre du premier trimestre de l'exercice 2011 ;
- les impacts liés aux opérations avec les actionnaires (sauf lorsqu'elles sont directement comptabilisées en capitaux propres), qui étaient auparavant inclus parmi les « autres charges et produits financiers », sont de même reclassés dans le « résultat opérationnel » ;
- en outre, les charges et les produits liés aux opérations d'investissements financiers ont été décompensés, ainsi que les autres charges et produits financiers.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1, Vivendi a appliqué ce changement de présentation à l'ensemble des périodes antérieurement publiées. Compte tenu de ces reclassements, le « résultat opérationnel » du premier trimestre de l'exercice 2011 s'établit à 2 422 millions d'euros (contre 1 582 millions d'euros tel que publié en 2011).

1.3 Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à partir du 1^{er} janvier 2012

Les nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2012, décrites dans la note 1.6 « Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (page 195 du Document de Référence 2011), qui trouvent à s'appliquer à compter du premier trimestre 2012 n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes de Vivendi.

Note 2 Information sectorielle

L'activité du groupe Vivendi s'articule autour de six métiers au cœur des univers des contenus, des plates-formes et réseaux interactifs : Activision Blizzard, Universal Music Group, SFR, Groupe Maroc Telecom, GVT et Groupe Canal+.

Comptes de résultat

Trimestre clos le 31 mars 2012

(en millions d'euros)	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	894	960	2 922	668	432	1 228	-	15	-	7 119
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	1	5	8	-	4	-	1	(19)	-
Chiffre d'affaires	894	961	2 927	676	432	1 232	-	16	(19)	7 119
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(449)	(855)	(1 995)	(296)	(255)	(942)	(22)	(17)	19	(4 812)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(16)	(5)	(2)	(1)	-	(1)	(2)	-	-	(27)
EBITDA	429	101	930	379	177	289	(24)	(1)	-	2 280
Coûts de restructuration	-	(21)	(3)	-	-	-	-	(1)	-	(25)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	1	2	(1)	-	-	(1)	-	-	1
Amortissements d'immobilisations corporelles	(15)	(13)	(227)	(81)	(56)	(38)	-	-	-	(430)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(19)	-	(141)	(24)	(5)	(15)	-	(1)	-	(205)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	395	68	561	273	116	236	(25)	(3)	-	1 621
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(2)	(70)	(16)	(7)	(15)	-	-	(1)	-	(111)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22)
Résultat opérationnel (EBIT)										1 493
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(19)
Coût du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(139)
Produits perçus des investissements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Autres produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Autres charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(28)
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(371)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net										941
<i>Dont</i>										
Résultat net, part du groupe										697
Intérêts minoritaires										244

Trimestre clos le 31 mars 2011

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	1 060	880	3 055	664	329	1 190	-	6	-	7 184
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	1	1	1	8	-	2	-	1	(14)	-
Chiffre d'affaires	1 061	881	3 056	672	329	1 192	-	7	(14)	7 184
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(486)	(798)	(2 131)	(310)	(191)	(880)	(18)	(16)	14	(4 816)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(16)	(4)	(2)	(1)	-	(1)	(2)	-	-	(26)
EBITDA	559	79	923	361	138	311	(20)	(9)	-	2 342
Coûts de restructuration	(14)	(21)	(5)	-	-	-	-	-	-	(40)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Amortissements d'immobilisations corporelles	(13)	(12)	(201)	(75)	(44)	(34)	-	-	-	(379)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(30)	-	(151)	(23)	(4)	(12)	-	(1)	-	(221)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	502	46	566	266	90	265	(20)	(10)	-	1 705
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(6)	(70)	(17)	(7)	(15)	(8)	-	-	-	(123)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits										1 289
Autres charges										(449)
Résultat opérationnel (EBIT)										2 422
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence										(2)
Coût du financement										(101)
Produits perçus des investissements financiers										71
Autres produits financiers										3
Autres charges financières										(35)
Impôt sur les résultats										(198)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession										-
Résultat net										2 160
<i>Dont</i>										
Résultat net, part du groupe										1 734
Intérêts minoritaires										426

Note 3 Résultat opérationnel

Autres charges et produits

Au premier trimestre 2012, les autres charges et produits du résultat opérationnel sont une charge nette de 17 millions d'euros (contre un produit net de 840 millions d'euros au premier trimestre 2011). Sur le premier trimestre 2011, ils comprenaient essentiellement un produit net de 1 255 millions d'euros lié au règlement définitif le 14 janvier 2011 du différend relatif à la propriété des titres PTC en Pologne, partiellement compensé par la moins-value réalisée lors de la cession le 25 janvier 2011 de la participation résiduelle de 12,34 % dans NBC Universal (-421 millions d'euros).

Note 4 Coût du financement

(en millions d'euros)

Charges d'intérêts sur les emprunts
Produits d'intérêts de la trésorerie

Coût du financement

Frais et primes sur émission ou remboursement d'emprunts et de lignes de crédit et dénouement anticipé d'instruments dérivés de couverture

Trimestres clos le 31 mars		Exercice clos le 31 décembre 2011
2012	2011	
145	113	529
(6)	(12)	(48)
139	101	481
3	2	52
142	103	533

Note 5 Impôt

(en millions d'euros)

(Charge)/produit d'impôt

Incidence des régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA

Autres composantes de l'impôt

Impôt sur les résultats

Trimestres clos le 31 mars		Exercice clos le 31 décembre 2011
2012	2011	
103	261	436
(474)	(459)	(1 814)
(371)	(198)	(1 378)

Pour mémoire, le 6 juillet 2011, Vivendi a sollicité auprès du Ministère des Finances le renouvellement de son agrément au régime du bénéfice mondial consolidé, pour la période de trois ans correspondant aux exercices 2012 à 2014. Toutefois, les modifications de la législation fiscale en France au second semestre 2011 ont mis fin au régime du bénéfice mondial consolidé pour les entreprises clôturant leur exercice à compter du 6 septembre 2011. En outre, elles ont plafonné l'imputation des déficits fiscaux reportés à hauteur de 60 % du bénéfice imposable.

Note 6 Résultat par action

Résultat net, part du groupe (en millions d'euros)

Nombre d'actions (en millions)

Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (b) (c)
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions

Nombre d'actions moyen pondéré ajusté

Résultat net, part du groupe par action (en euros) (b)

Trimestres clos le 31 mars				Exercice clos le 31 décembre 2011	
2012		2011		décembre 2011	
De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
697	696 (a)	1 734	1 732 (a)	2 681	2 678 (a)
1 286,7	1 286,7	1 277,7	1 277,7	1 281,4	1 281,4
-	2,2	-	3,7	-	2,4
1 286,7	1 288,9	1 277,7	1 281,4	1 281,4	1 283,8
0,54	0,54	1,36	1,35	2,09	2,09

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est nul sur les périodes présentées. Le résultat net des activités, part du groupe correspond ainsi au résultat net, part du groupe.

- a. Comprend uniquement l'effet dilutif potentiel des plans d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites Activision Blizzard pour un montant non significatif.
- b. Le nombre d'actions moyen pondéré et le résultat net, part du groupe par action ont été retraités sur l'ensemble des périodes présentées afin de refléter l'effet dilutif, non significatif, de l'attribution, le 9 mai 2012, d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire, conformément à la norme IAS 33 (se reporter à la note 18 de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2011 – page 224 du Document de référence 2011).
- c. Net des titres d'autocontrôle (2,8 millions de titres au 31 mars 2012).

Note 7 Engagements

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements au 31 décembre 2011, tels que décrits dans la note 26 de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (pages 251 et suivantes du Document de référence 2011).

Les principaux engagements contractés/amendés depuis le 31 décembre 2011 sont décrits ci-après.

- Engagements d'achats et de cessions de titres : se reporter à la section 1.1.4 du rapport financier *supra* pour une description des principales opérations en cours au 10 mai 2012.
- Droit de liquidité de Lagardère sur sa participation minoritaire dans Canal+ France : le 26 mars 2012, Lagardère a de nouveau exercé son droit de liquidité au titre de la fenêtre 2012.
- Enquête sur l'exécution des engagements pris par Groupe Canal+ dans le cadre du rapprochement entre CanalSatellite et TPS : L'Autorité de la Concurrence a rendu le 20 septembre 2011 une décision par laquelle elle constate que Groupe Canal+ n'a pas respecté plusieurs engagements - dont certains jugés par elle essentiels - auxquels était subordonnée la décision en 2006 autorisant Vivendi et Groupe Canal+ à réaliser le rapprochement entre CanalSatellite et TPS. En conséquence, l'Autorité de la concurrence a retiré la décision d'autorisation de l'opération, obligeant ainsi Vivendi et Groupe Canal+ à notifier à nouveau l'opération à l'Autorité de la concurrence.
Le 24 octobre 2011, l'opération de rapprochement entre CanalSatellite et TPS a de nouveau été notifiée auprès de l'Autorité de la concurrence et le 4 novembre 2011, Vivendi et Groupe Canal+ ont introduit une requête devant le Conseil d'Etat aux fins d'annulation de la décision de l'Autorité de la concurrence. Le 20 février 2012, l'Autorité de la Concurrence a produit son mémoire en défense. Le CSA et l'ARCEP ont respectivement déposé leurs observations les 22 février et 15 mars 2012 et Groupe Canal+ et Vivendi ont répliqué à l'ensemble de ces mémoires le 6 avril 2012.
- Acquisition par Groupe Canal+ d'une participation minoritaire dans Orange Cinéma Séries : se reporter à la note 9 *infra*.

Note 8 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans la note 27 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 figurant dans le Document de référence 2011 (pages 258 et suivantes) et dans la section 3 du Chapitre 2 figurant dans le Document de référence 2011 (pages 61 et suivantes). Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 10 mai 2012, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du premier trimestre clos le 31 mars 2012.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Procès des anciens dirigeants de Vivendi à Paris

En octobre 2002, le Pôle financier du Parquet de Paris a ouvert une instruction, pour diffusion dans le public d'informations fausses ou trompeuses sur les perspectives ou la situation de la société et pour présentation et publication de comptes inexacts, insincères ou infidèles (exercices 2000 et 2001). A la suite de la transmission, le 6 juin 2005, au Parquet d'un rapport d'enquête de l'AMF, l'instruction a fait l'objet d'un réquisitoire supplétif portant sur les rachats par la société de ses propres titres entre le 1er septembre et le 31 décembre 2001. Vivendi s'est constitué partie civile.

Le 23 janvier 2009, le Procureur de la République a transmis au juge d'instruction et aux parties civiles un réquisitoire définitif de non-lieu sur l'ensemble des faits reprochés. Le 16 octobre 2009, le juge d'instruction a ordonné un renvoi de toutes les parties devant le Tribunal correctionnel. Il n'a pas été retenu comme motif de renvoi la présentation ni la publication de comptes incorrects, insincères ou infidèles. Le procès s'est tenu du 2 au 25 juin 2010 devant la 11^{ème} Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris. Le procureur de la République a demandé la relaxe de tous les prévenus.

Le Tribunal correctionnel a rendu son délibéré le 21 janvier 2011. Il a confirmé la qualité de partie civile de Vivendi. Jean-Marie Messier, Guillaume Hannezo, Edgar Bronfman Jr et Eric Licoys ont été condamnés à des peines avec sursis et à des amendes. En outre, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo ont été condamnés solidairement à des dommages et intérêts au profit des actionnaires parties civiles recevables. Un appel a été interjeté par les anciens dirigeants de Vivendi ainsi que par certaines parties civiles. Le procès en appel se tiendra du 28 octobre au 26 novembre 2013.

Le 7 janvier 2010, Monsieur Philippe Foiret, agissant en qualité de partie civile, a cité Vivendi et Veolia afin de tenter d'engager leur responsabilité pour les fautes commises par leurs anciens dirigeants. Le 27 janvier 2012, le Tribunal correctionnel a débouté Monsieur Foiret de sa demande.

Plainte de Liberty Media Corporation

Le 28 mars 2003, Liberty Media Corporation et certaines de ses filiales ont engagé une action contre Vivendi et Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal fédéral du District sud de New-York sur la base du contrat conclu entre Vivendi et Liberty Media relatif à la création de Vivendi Universal Entertainment en mai 2002. Les plaignants allèguent une violation des dispositions des Securities Act de 1933 et Securities Exchange Act de 1934. Les plaignants entendent obtenir des dommages-intérêts. Cette procédure avait été consolidée avec la class action pour les besoins de la procédure de «discovery », mais en a été dissociée le 2 mars 2009. En mars 2012, le juge a accueilli la demande de Liberty Media de se prévaloir du verdict de la class action quant à la responsabilité de Vivendi (« collateral estoppel »). La date du début du procès est fixée au 29 mai 2012.

LBBW et autres contre Vivendi

Le 4 mars 2011, 26 investisseurs institutionnels de nationalités allemande, canadienne, luxembourgeoise, irlandaise, italienne, suédoise, belge et autrichienne ont assigné Vivendi devant le Tribunal de commerce de Paris en vue d'obtenir des dommages et intérêts en réparation d'un préjudice allégué qui résulterait de quatre communications financières diffusées en octobre et décembre 2000, septembre 2001 et avril 2002. Le 10 avril et le 23 avril 2012, Vivendi a reçu deux assignations similaires : l'une délivrée par un fonds de pension américain le Public Employee Retirement System of Idaho et l'autre délivrée par six investisseurs institutionnels de nationalités allemande et britannique.

California State Teachers Retirement System et autres contre Vivendi et Jean-Marie Messier

Le 27 avril 2012, 67 investisseurs institutionnels étrangers ont assigné Vivendi et Jean-Marie Messier devant le Tribunal de commerce de Paris en réparation d'un prétendu préjudice résultant de la communication financière de Vivendi et son ancien dirigeant entre 2000 et 2002.

Parabole Réunion

En juillet 2007, Parabole Réunion a introduit une procédure devant le tribunal de grande instance de Paris consécutive à l'arrêt de la distribution exclusive des chaînes TPS sur les territoires de La Réunion, de Mayotte, de Madagascar et de la République de Maurice. Par jugement en date du 18 septembre 2007, le groupe Canal+ s'est vu interdire sous astreinte de permettre la diffusion par des tiers des dites chaînes, sauf à proposer à Parabole Réunion leur remplacement par d'autres chaînes exclusives d'attractivité équivalente. Groupe Canal+ a interjeté appel au fond de ce jugement. Le 19 juin 2008, la Cour d'Appel de Paris a infirmé le jugement et débouté la société Parabole Réunion de ses principales demandes. Le 19 septembre 2008, Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation. Le 10 novembre 2009, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Parabole Réunion.

En parallèle, le 21 octobre 2008, Parabole Réunion et ses actionnaires ont assigné les sociétés Canal Réunion, Canal+ Overseas, CanalSatellite Réunion, Canal+ France, Groupe Canal+ et Canal+ Distribution afin d'obtenir l'exécution forcée du protocole d'accord signé entre elles le 30 mai 2008, en vue du rapprochement de leurs activités de distribution de chaînes de télévision dans l'océan indien. Ce protocole, qui était soumis à la réalisation d'un certain nombre de conditions suspensives, était devenu caduc. Le 15 juin 2009, le Tribunal de commerce a rejeté les demandes de Parabole Réunion. Celle-ci a fait appel de cette décision et a été déboutée. Le 23 mai 2011, Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation.

Parabole Réunion a également intenté plusieurs procédures visant à la constatation du maintien de la chaîne TPS Foot, notamment devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre. Le 16 septembre 2010, la Cour d'appel de Versailles a débouté Parabole Réunion de ces demandes. Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation, qui a été rejeté le 6 janvier 2012.

Le 26 avril 2012, Parabole Réunion a assigné Canal+ France, Groupe Canal+ et Canal+ Distribution devant le Tribunal de grande instance de Paris aux fins de constater le manquement par les sociétés du Groupe Canal+ à leurs obligations contractuelles envers la société Parabole Réunion et à leurs engagements auprès du Ministre de l'Economie.

FBT et Eminem contre UMG

Le 21 mai 2007, FBT (label de l'artiste Eminem) a assigné UMG pour violation contractuelle dans le cadre de la production d'un album et a demandé le versement de royalties supplémentaires pour les téléchargements de musique et de sonneries en ligne. Le 6 mars 2009, la Cour de Los Angeles a rejeté les demandes de FBT qui a fait appel. La Cour d'appel a infirmé la décision de première instance. Le 21 mars 2011, la Cour Suprême des Etats-Unis, sans se prononcer sur le fond du dossier, a refusé d'entendre le recours d'UMG, comme elle est en droit de le faire discrétionnairement. Le procès sur les dommages se tiendra au deuxième semestre 2012.

Actions collectives contre UMG relatives au téléchargement de musique en ligne

Depuis 2011, plusieurs actions collectives ont été engagées à l'encontre d'UMG et d'autres majors de l'industrie musicale par des artistes demandant le versement de royalties supplémentaires pour les téléchargements de musique et de sonneries en ligne. UMG conteste le bien-fondé de ces actions.

Studio Infinity Ward, filiale d'Activision Blizzard

A l'issue d'une enquête interne pour manquement contractuel et insubordination à l'encontre de deux dirigeants du studio Infinity Ward, Activision Blizzard a procédé le 1er mars 2010 au licenciement de Jason West et Vince Zampella. Le 3 mars 2010, les deux anciens dirigeants ont assigné Activision Blizzard devant la Cour Supérieure de Los Angeles pour manquement contractuel et licenciement abusif. Le 9 avril 2010, Activision Blizzard a assigné à son tour les deux anciens dirigeants d'Infinity Ward pour manquement contractuel et non-respect du devoir de loyauté. En outre, 38 salariés, actuels et anciens, du studio Infinity Ward ont assigné le 27 avril 2010 Activision Blizzard devant la Cour Supérieure de Los Angeles, pour manquement contractuel et violation du Code du travail de l'Etat de Californie. Le 8 juillet 2010, 7 autres plaignants se sont joints à l'action, dans le cadre d'une plainte consolidée. Ils soutiennent qu'Activision Blizzard ne leur aurait pas versé des primes et autres rémunérations auxquelles ils auraient droit.

Activision Blizzard a déposé, le 21 décembre 2010, une plainte reconventionnelle amendée (« consolidated cross complaint ») visant à introduire la société Electronic Arts dans la cause, la procédure de recherche de preuve (« discovery ») ayant permis de mettre en évidence la complicité d'Electronic Arts dans cette affaire. La Cour de Los Angeles, à la demande d'Activision Blizzard, a accepté de transférer l'affaire à une chambre spécialisée dans les affaires dites « complexes » (« Complex division »). Le procès doit se tenir le 29 mai 2012. Cette procédure pourrait, en cas de résultat défavorable du procès, avoir un impact significatif sur les résultats d'Activision Blizzard.

Actions dans le cadre de la taxe ICMS

GVT est partie dans plusieurs Etats du Brésil à différents litiges concernant l'application de la taxe "ICMS" sur les services internet et haut débit qu'elle fournit. L'ICMS (Impostos Sobre Circulações de Mercadorias e Prestações de Serviços) est une taxe sur les transactions relatives à la circulation des biens et la fourniture de services de transport, de communication et d'électricité.

Des décisions favorables à GVT ont été rendues dans plusieurs Etats, mais le Superior Tribunal de Justiça, la Cour Suprême Fédérale brésilienne, n'a pas encore statué sur le sujet.

Le 5 août 2011, la Confaz (l'organisme national de coordination des politiques fiscales des Etats brésiliens) a publié un projet de résolution qui, s'il était accepté par chaque Etat concerné, permettrait à GVT, ainsi qu'à toutes les autres sociétés qui contestent l'application de l'ICMS sur les services internet et haut débit, d'engager des négociations en vue d'apurer le passé et de clarifier les règles applicables à l'avenir. A ce jour, GVT a conclu des accords dans ce cadre avec une douzaine d'Etats dont les Etats du Paraná, du Rio Grande do Sul, du Distrito Federal, du Minas Gerais et de Santa Catarina.

En outre, GVT est partie dans plusieurs Etats du Brésil à des litiges concernant l'application de l'ICMS sur les services voix du téléphone. GVT soutient que l'ICMS ne devrait pas être prélevé sur le forfait mensuel. Sur les dix-huit procédures initiées par GVT, toutes ont fait l'objet de décisions favorables et onze ne sont plus susceptibles d'appel.

Note 9 Evénements postérieurs à la clôture

Les principaux événements intervenus depuis le 31 mars 2012 sont les suivants :

- Nouveaux financements : se reporter à la section 5.4 du rapport financier pour une description détaillée de ces opérations.
- Acquisition par Groupe Canal+ d'une participation minoritaire dans Orange Cinéma Séries : le 12 avril 2012, Multithématiques et Orange Cinéma Séries ont finalisé leurs accords et se sont associées dans une entité commune, Orange Cinéma Séries, dans laquelle Multithématiques a pris une participation de 33 % et à laquelle Orange Cinéma Séries a apporté son fonds de commerce d'édition et d'exploitation des chaînes thématiques payantes dans le domaine du cinéma. Canal+ Distribution assure la distribution sur CanalSat des chaînes du bouquet Orange Cinéma Séries, à compter du 5 avril 2012.